

MARIAGE TEMPORAIRE DANS L'ISLAM

Tout sur un permis de jouissance

► **Imam Ibrahima Sougou :**
"C'est un cadeau du Ciel"

► **Oustaz Maodo Faye :**
"La pratique a été abrogée"

P. 6-7

SI LA CANDIDATURE DE WADE PASSE

Me EL Hadj Diouf
pour un coup d'État
militaire P.3



WADE INVITE NIASSE ET TANOR DANS LE GOUVERNEMENT

Une "proposition
indécente" P.2

LUTTE - CRISE AUTOUR DE BUL FAALE :

**Eumeu prépare
l'attaque, Tyson
mijote la riposte** P.12

La Chronique de **MAGUM KËR**

Élection et restrictions de la démocratie

La classe politique sénégalaise est pitoyable. La preuve en est administrée par les secteurs les plus avancés de l'opposition, qui est le seul recours démocratique de la frange de la population qui estime que le salut du pays réside dans l'éviction de l'équipe libérale qui gère le pays jusqu'au 12 février prochain. Cette opposition qui regroupe l'essentiel des partis politiques en est encore à se chercher un candidat, et de quelle manière !

(SUITE P.2)

REGRETTANT UNE IMPASSE A BENNO

Wade fait une offre "indécente" à Niasse et Tanor

A quoi joue Wade ? Alors que sa candidature à la présidentielle 2102 pose problème pour cause de troisième mandat jugé "irrecevable" au regard de la Constitution, Abdoulaye Wade fait une proposition politiquement "indécente" (référence à un fameux film éponyme joué par Harrison Ford) à ses opposants alliés dans Benno, Moustapha Niasse et Ousmane Tanor Dieng. Surfant en effet sur l'impossibilité, du moins pour l'instant à en croire les intéressés, des deux leaders respectifs de l'Alliance des forces de progrès (AFP) et du Parti socialiste (PS) à accorder leurs violons, le président sortant leur propose de le rejoindre dans la majorité au pouvoir. Wade leur propose même des postes de ministre d'Etat "avec tous les avantages pour le reste de (son) mandat".

Un tantinet chahuteur, au micro de la RTS, hier, à la fin d'une rencontre avec son alliance électorale (FAL), le patron des libéraux s'est dit peiné par "l'impasse" dans laquelle se trouvent les candidats à la candidature de Benno. Et c'est un Wade caustique qui semble regretter de devoir aller à l'élection de février sans challenger et d'être "sûr de gagner". Il avance d'ailleurs que tous les partis "significatifs" et "le peuple" sont avec lui. Un ange est passé au dessus du 23 juin. En tout cas, Wade semble ignorer ses autres principaux opposants, Idrissa Seck de Rewmi et Macky de l'Alliance pour la République (APR).

La réplique PS-AFP

La réplique ne s'est fait attendre. Contacté au téléphone, hier soir, le porte-parole du PS, Abdoulaye Wilane, a rétorqué que c'est une "offre ridicule" après avoir raillé Benno et ses leaders en réunion du Conseil des ministres et après avoir demandé pardon aux Sénégalais lors de la Tabaski. "Au niveau du Parti socialiste, nous avons pris nos distances vis-à-vis de Wade depuis onze ans, et nous sommes royalement engagés pour une solution alternative à travers Benno" pour arriver à trouver son candidat. De son côté, le porte-parole de l'AFP, Hélène Tine a rappelé au chef de l'Etat les "vilénies" et "contrevérités" qu'il a prononcées, il y a quelques jours, à l'encontre de Niasse et Tanor Dieng. Pour Mme Tine, cela est en contradiction avec la dernière offre de Wade. "Si Wade pense qu'il va

Escroquerie

Et l'on reparle des fils de Vip de la République. Cette fois, il s'agit des enfants du député libéral Abdoulaye Dieng, accusés de complicité dans une sombre affaire d'escroquerie sur de l'or évalué à près de 50 millions de francs Cfa. Une affaire qui sera jugée d'ailleurs ce jeudi en Correctionnelle par le tribunal hors classe de Dakar. Le plaignant, Abdel Jeli Soltana, de nationalité tunisienne, a porté plainte contre un ressortissant libérien qu'il avait rencontré il y a plus d'un an à l'aéroport de Lomé au Togo. Ce dernier lui avait promis de l'or, mais le Tunisien ne verra que du feu. Une "relation d'affaire" qui ne va pas tarder à se transformer en cauchemar, entre Lomé, Ouagadougou et Dakar. C'est d'ailleurs Interpol qui va arrêter les présumés malfaiteurs qui seront extradés au Sénégal. Les deux enfants du député Abdoulaye Dieng vont aussi être coffrés dans le cadre de la même affaire, l'escroc libérien étant lié à eux. Mais chanceux du fait des poches pleines de leur père, ils vont bénéficier de la liberté provisoire après avoir consigné auprès du juge.

Frondes

Il faut se demander si ce n'est pas un effet de contagion. Après Kolda qui n'a pas encore fini d'enterrer la hache de guerre, voilà donc que Dagana se met dans le jeu. Ils étaient plusieurs dizaines de libéraux frustrés à être sortis, hier, dans les rues de Dagana pour manifester contre leur mise à l'écart. Joint par "Enquête", Boubacar Abdoul

Diaw dit Opi, un responsable menace avec ses "frères" de tourner le dos au Pds de Wade au profit du Rewmi de Idrissa Seck ou de l'Alliance pour la République de Macky. Il s'agit de libéraux qui dénoncent le sort enviable des transhumants alors qu'eux, les anciens du parti, sont marginalisés. Il faut dire que cette manif intervient après celles de Kolda où la tension est encore présente. D'ailleurs, les jeunes, au premier rang desquels Fabouly Gaye, président du Conseil régional de Kolda et secrétaire général de l'UJTL de la localité, ne décolèrent toujours pas. Malgré l'audience que leur a accordée le Président Wade vendredi dernier, qui leur a d'ailleurs demandé de mettre de l'eau dans leur bissap, les jeunes Koldois déclarent toujours Bécaye Diop non grata dans sa commune où il est pourtant maire.

Retour de Talla Sylla

Absent depuis plusieurs mois du pays, Talla Sylla, le truculent leader du Jéf-Jél rentre le 11 novembre prochain

à Dakar. Selon un communiqué reçu, hier, un "accueil chaleureux" lui sera réservé de l'aéroport Léopold Sédar Senghor jusqu'à la permanence de son parti sise à Nord foire. Sur place, informe-t-on, le candidat de la coalition Benno Taxawal Senegaal fera un discours. Connu pour sa fougue, Talla Sylla va sans doute en faire entendre des vertes et des pas mûres à la fois au pouvoir et à ses "amis" de Benno siggil Senegaal. En tout cas, ça promet.

Offres de Services

VITO-NET PLACEMENT

Pour la satisfaction de vos besoins immédiats en personnels subalternes, VICTO-NET met à disposition des Foyers, Sociétés, Entreprises, du personnel âgé de 18 à 40 ans H/F pour les emplois suivants :

- Personnel de maison (cuisinière, ménagère, nurse)
- Nettoyement de locaux,
- Commerciaux, Chauffeurs, Gardiens, Agents de bureaux.

Suivi du personnel assuré après embauche pour garantie de sérieux.

NOS CONTACTS : 33 852 30 46 / 77926 14 32

La Chronique de MAGUM KËR

Élection et restrictions de la démocratie

Après la mystique du candidat unique qui s'est révélée une fiction, la recherche du candidat de l'unité et du rassemblement est plus chaotique encore. Livrés à eux-mêmes après un concours de civilités qui n'a pas réussi à voiler l'âpreté de l'antagonisme, les leaders respectifs du Parti socialiste (PS) et de l'Alliance des forces de progrès (AFP) sont pudiquement déclarés forfaits par le groupe de facilitation, instance créée ex-nihilo, dont la seule légitimité reste douteuse.

La seule qualité des facilitateurs est d'être les leaders de petits partis qui ne peuvent porter ombrage aux deux poids lourds de Benno, sauf à être les affidés de l'un, le Ps contre l'autre l'AFP. Et comme les lendemains sont incertains entre Ousmane Tanor Dieng et Moustapha Niasse, le choix reste périlleux entre le plus généreux donateur aux partis alliés et le mieux implanté dont le compagnonnage électoral se révélerait plus payant quel que soit le résultat du scrutin en vue.

Les membres du groupe de facilitation sont en effet pour l'essentiel issus de la gauche opportuniste qui contribua à porter l'actuel président au pouvoir. Avec la Ligue démocratique (LD) et le Parti de l'indépendance et du travail (PIT), deux autres organisations de la gauche capitalarde se sont constitués "faiseurs de roi" pour une seconde fois. Le jeu du parti de Robert Sagna, dont l'affinité politique avec Niasse date du PS, est un cran plus subtil pour avoir cautionné l'argument massue de la "représentativité" qui dessert son ami.

En attendant que Benno trouve sa propre voie, son échec provisoire comme son éventuelle tardive résolution de la question de la candidature ne peuvent occulter l'analyse que cette coalition a posé des entraves à la démocratie fondamentale selon laquelle, tout électeur est éligible et cela en dehors des critères technocratiques, moraux et élitistes plutôt douteux avancés par le groupe de facilitation.

Les soi-disant "facilitateurs" ont été adoués plénipotentiaires par la quarantaine de formations politiques de Benno sans pour autant leur donner les moyens de transcender les éventuels partis-pris des uns et des autres pour l'un ou l'autre des candidats. Leur bizarre option de diluer ces candidatures est une ruse de guerre ridicule a priori, mais cynique s'il couve l'intention d'organiser des élections élargies aux candidats de la société civile qui feraient office de figurants.

La manœuvre tente de couvrir le rapport des forces compliqué dans la coalition Benno où la majorité des petits partis pencherait pour le candidat issu de l'AFP tandis que la majorité des facilitateurs seraient pour l'option

de la candidature socialiste. Le répit de ces facilitateurs devrait être très court au vu de l'avalanche de réponses négatives dûment argumentées qui tombent des candidats dits indépendants.

L'élection présidentielle qui arrive peut être la plus ouverte que le pays ait connue compte tenu du nombre et de la diversité des candidatures, du contexte politique et des enjeux de velléité de transmission du pouvoir d'État. Le moment est peut-être venu, nul n'étant tenu à l'impossible, pour les deux super-candidats de Benno, de reprendre leur autonomie car la polémique interne actuelle ne fera que démobiliser un électorat qui ne leur sera plus commun.

La fusion programmatique entre les deux grosses pointures de la social-démocratie a échoué devant le manque de hardiesse des deux chefs de factions qui n'ont par ailleurs pu ni fusionner ni absorber les petites formations se réclamant de la gauche dans un grand parti comme en Europe. Celles-ci ont plutôt accentué leurs divergences en jouant un rôle de balancier entre eux dans une stérile affiliation individuelle sans perspective conceptuelle globale.

Si l'argumentation du Parti socialiste est discutable, sa détermination est imparable : l'élection présidentielle n'en sera pas une sans sa participation. Même si la théorie de l'implantation et l'organisation de primaires laissent supposer que la dimension individuelle et carriériste de l'appel à candidature de Benno conduirait à l'impasse d'une rivalité tue mais mal surmontée. En outre, la référence aux Assises nationales, cette coquille vide, n'a rien résolu sous le rapport programmatique.

L'acharnement à vouloir éliminer un candidat en dehors des procédures légales ajoute la dispersion à l'impréparation de l'opposition qui oublie que son adversaire est plus un régime libéral qui s'est implanté depuis dix ans qu'un homme qu'elle-même décrit comme un décadent. Les candidats qui s'impatientent et se combattent dans le camp libéral sont aussi sinon plus dangereux pour les candidats à la candidature de Benno.

Ceux qui évoquent la tardive candidature de Wade en 2000 pour excuser les lenteurs de Benno devraient se souvenir qu'en son absence, l'opposition menait le combat pour la transparence. Alors que Benno s'astreint à invalider la candidature de Me Wade, à s'imposer un candidat unique et ses alliés à préparer un improbable soulèvement, la volonté du pouvoir de refuser le bulletin unique impose une défiance active que personne n'assume encore avant que les imprimeries ne tirent leur pléthore de bulletins.



Dj Kisito inhumé vendredi

Décédé mardi à Thiès, Dj Kisito sera inhumé vendredi à 15h. Une messe de requiem sera dite en son honneur, ce jour, à l'église des Martyrs de l'Ouganda de Dieuppeul à Dakar, a confié son frère Dj Jano de Zik Fm, joint par Enquête, hier. "Il sera ensuite inhumé au cimetière Saint Lazare de Béthanie le même jour", a précisé d'une voix triste Dj Jeannot. Un monde fou y est attendu. Dj Kisito, René Kisito Diouf à l'état-civil, s'est éteint à l'hôpital Sakhir Ndièguène de Thiès, des suites d'une courte maladie. Le frangin de Dj Hervé de la 2Stv venait de fêter son 44e anniversaire samedi passé.

ENQUÊTE

Publications - Société éditrice
Boulevard de l'Est-Point E
Immeuble Samba Laobé Thiam Dakar
Tél. : 33 825 07 31
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr

Directeur de la publication :
Mahmoudou Wane
Directeur de la rédaction :
Mamadou Lamine Badji
Rédacteur en chef :
Momar Dieng
Rédacteur en chef délégué :
Bachir Fofana
Chefs de desk :
Momar Dieng - Politique
Bachir Fofana - Economie / Social
Jules Diop - Dossiers & enquêtes
Ndiassé Sambe - Sport
Pa Assane Seck - People
Directeur artistique : **Renaud Lioult**
Mise en page :
Penda Aly Ngom / Malick Touré
Impression : **Graphic Solutions**

Régie publicitaire :
servicecommercial.enquete@gmail.com
Tél. : 33 860 72 09 / 77 834 11 90

CONTRE UN TROISIÈME MANDAT DE WADE

Me El Hadji Diouf appelle à un coup d'Etat militaire

—BIGUÉ BOB & DAOUDA GBAYA

Me El Hadji Diouf s'est une fois encore illustré dans un show digne de lui. Il a demandé hier, sous le regard hagard du ministre des Forces armées, Bécaye Diop, aux militaires de s'emparer du pouvoir au cas où Abdoulaye Wade insisterait sur sa candidature pour les échéances de 2012. "Si Wade nous impose sa candidature en 2012, vous devez l'arrêter et le garder pendant 6 mois. Vous organiserez des élections après et céderez le pouvoir aux gagnants", a suggéré Me Diouf qui ajoute : "Il risque de violer la Constitution, et solennellement, en tant que député du peuple, je demande à l'Armée nationale de le déposer et de prendre le pouvoir, d'organiser des élections dans les 6 mois, des élections libres et démocratiques comme au Niger". Me El Hadji Diouf pense que Wade doit épargner le Sénégal du syndrome ivoirien où l'obstination de l'ex-président Laurent Gbagbo a plongé le pays dans la guerre civile.

Le précédent Fatou Aïdara

Un député demandant, du haut de la tribune de l'hémicycle, que l'Armée prenne le pouvoir, Me El Hadji Diouf n'est pas le premier à en émettre l'idée. Il y a eu, le 15 mai 2009, lors du vote de la loi instituant le poste de vice-président, le cas de la députée libérale de Guédiawaye, Fatou Youssouf Aïdara. Mme Aïdara avait demandé ce jour-là que l'Armée prenne le pouvoir après le départ de Wade parce que dans l'opposition, il n'y a que des "gens rancuniers", des "aigris" qui "méritent pas d'être à la tête de l'Exécutif".



Me Abdoulaye Wade avait aussi inscrit son nom dans les annales des cassandres. Alors opposant, Me Wade, depuis sa retraite parisienne en 1999, avait appelé l'Armée à prendre le pouvoir. Ce qui est sûr, c'est que face à un pouvoir qui tente par tous les moyens de se maintenir au pouvoir, l'opposition est condamnée à se radicaliser. Quitte à y laisser des plumes.

"Nous ne mettrons pas le feu à ce pays"

Suggestion inopportune, a jugé Bécaye Diop. "Nous ne mettrons pas le feu à ce pays. Prenez la responsabilité de le faire. Pas nous. Je suis le premier soldat de ce pays. Et ces gens que vous voyez sont des docteurs. Ils sont diplômés et deux fois plus mûrs que nous. Mais ils ont décidé de servir ce pays et non de se servir". Répondant toujours à Me El Hadji Diouf, il a déclaré que l'armée est républicaine et ne partira pas à l'aventure. Il a aussi informé que les hommes de tenue ne "prennent pas au sérieux" les hommes politiques. Aussi, a-t-il soutenu en marge du vote de loi : "si on était dans un autre pays, M. Diouf serait interpellé, j'en suis sûr ; car ce qu'il a fait n'est pas à faire" ■

FIN DE LA PÉRIODE DU CONTENTIEUX ÉLECTORAL

Clarté dey leer demande une prorogation d'une semaine

—DAOUDA GBAYA

La période du contentieux électoral est close depuis hier, mais les organisations regroupées autour de Clarté dey leer veulent une prorogation d'une semaine. Elles estiment que les électeurs n'ont pas été suffisamment informés par les autorités étatiques sur cette deuxième phase du processus électoral.

En conférence de presse, hier, Amadou Daff, coordonnateur général de Clarté dey leer, convoquant l'article 41, alinéa 2, déclare : "Tout citoyen omis sur la liste électorale par suite d'une erreur purement matérielle peut exercer devant le président du tribunal départemental dans les vingt jours qui suivent la publication de la liste électorale". Et l'article R33 d'ajouter : "A l'issue de la révision des listes électorales, le ministère transmet à chaque collectivité locale, par l'intermédiaire des autorités administratives compétentes, la liste de tous mouvements subis par la liste électorale de ladite collectivité".

Ces dispositions du Code électoral n'ont pas cependant été respectées, selon M. Daff. Ce dernier soutient que non seulement "cette information (l'ouverture de la période

du contentieux du 17 octobre au 7 novembre 2011) n'a pas été diffusée comme il se devait par les autorités publiques conformément aux recommandations pertinentes de la mission d'audit du fichier des listes provisoires", mais "la plupart des partis politiques n'étaient pas informés de la publication des listes provisoires".

De plus, M. Daff renseigne que les listes n'ont pas été acheminées dans les préfectures, sous-préfectures et les sièges des collectivités locales conformément à l'article R32.

Et à trois mois de la présidentielle, Clarté dey leer se dit préoccupé par la "situation constatée sur le terrain". En effet, M. Daff dit avoir relevé de "nombreux problèmes" dans les lieux où les listes provisoires sont affichées. "De longues listes de rejets dont les motifs ne sont pas déclinés, des omissions de personnes qui ont leurs récépissés d'inscription, des demandes de modification dont les noms des demandeurs ne figurent sur aucune liste", énumère le Coordonnateur de Clarté dey leer. Autant d'éléments qui leur font croire à l'existence d'une mauvaise volonté du pouvoir à organiser des "élections libres et transparentes" ■

VOTE DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

La fronde politique koldoise s'invite aux débats

Le passage du ministre des Forces armées, hier en session ordinaire de vote de budget à l'Assemblée nationale, avait des relents de politique politicienne. En effet, des députés ont cru bon de rappeler, sur le perchoir de la deuxième chambre, les différends les opposant au maire de Kolda et non moins ministre des Forces armées, Bécaye Diop. C'est ainsi que Moussa Diao, le

représentant de Vélingara au Parlement, s'est glorifié de faire partie des frondeurs de la région de Kolda dirigés par Fabouly Gaye. "M. le ministre, le foulard rouge que je porte aujourd'hui n'est pas fortuit. Je fais partie des frondeurs de la région de Kolda", a dit M. Diao.

A peine a-t-il prononcé ces phrases que des voix se sont élevées dans l'hémicycle. Celle de la député

Seynabou Wade en premier. "Ce n'est pas le lieu. Réglez cela ailleurs mais pas ici", a-t-elle crié. Pris de court et comme surpris, Moussa Diao a "boudé" le perchoir et même la salle, n'attendant pas la réponse du maire de Kolda. Et ce dernier a exprimé son regret de ne pas voir son "adversaire" dans la salle au moment de lui livrer sa réponse. Mais Bécaye Diop ne s'est pas montré tendre avec M. Diao.

Montrant à ses "souteneurs", qui ont cru "forcé" qu'ils devaient lui prouver leur soutien, qu'il pouvait se défendre tout seul. Il a commencé par préciser qu'il n'est "la cuillère" d'aucune ville. Répondant à son détracteur qui a évoqué un adage wolof "ku am kudu du làkk", Bécaye Diop a précisé : "Duma kudu benn département". Continuant sur la même lancée, il a affirmé être là pour toute la République vu qu'il est un ministre de la République et non d'un quelconque département. "J'aurais aimé que Moussa mette un boubou rouge, un bonnet rouge et des sandales

rouges", a-t-il même raillé. "Ce n'est ni le moment ni le lieu d'évoquer ces questions", a-t-il par la suite estimé. Et en marge du vote du budget, il a soutenu : "depuis cinq ans, il y a des gens qui demandent le départ de Me Wade et il n'en est toujours rien. Pour le moment, si quelqu'un demande mon départ, c'est dans le jeu politique".

Par ailleurs, le budget a été voté à l'unanimité et est estimé à 100,5 milliards de francs Cfa contre 108,7 milliards en 2011. Soit une baisse de 8,2 milliards ■

B. BOB

CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

L'espace Cedeao, une narco-zone en puissance

—MOMAR DIENG

Une poudrière en voie de déstructuration face à la persistance des désordres provoqués par l'intensification des menaces transfrontalières. C'est ainsi que l'Afrique de l'Ouest est décrite par des experts et des fonctionnaires d'organisations communautaires comme une terre où prospèrent terrorisme religieux, trafic de drogue, blanchiment d'argent, commerce d'armes légères et de petits calibres, etc. Une situation assez préoccupante pour pousser la Grande muette sénégalaise à organiser depuis hier, et jusqu'à demain, le

deuxième Colloque international des Armées. Consacrée exclusivement aux questions de sécurité dans l'espace Cedeao et, par excroissance, à la zone sahélo-saharienne, la rencontre a dégagé un axe principal : cerner les contours des menaces transfrontalières et trouver les voies et moyens de les combattre afin de préserver les grands équilibres de la région.

Selon le Pr. Thierno Moctar Bah, président de la Commission scientifique du colloque, une politique d'intégration régionale pleine et entière s'appuyant sur les 36 ans

d'expérience de la Cedeao peut aider à combattre la criminalité transfrontalière. "Une coordination des activités s'impose", a-t-il prévenu lors de son discours d'usage.

Au-delà de ce souhait, le Chef d'Etat major de l'Armée sénégalaise, a jugé "utile" de mener "une réflexion prospective pour mieux comprendre (les) fléaux dans leur genèse, leur interférence et leur impact sur les appareils de défense et de sécurité". Pour le Général Abdoulaye Fall, il s'agit à terme "de transcender les intérêts nationaux pour favoriser l'éclosion d'ensem-

bles humains homogènes, stables, suffisamment protégés contre toutes les formes de menaces qui déstructurent leur vécu (...) et les condamnent à l'insécurité permanente."

Vision globale contre égoïsmes nationaux.

Venu présider la cérémonie d'ouverture du colloque, Bécaye Diop, ministre des Forces armées, a plaidé pour une prise en charge "transversale des problèmes de sécurité qui enjambent les frontières et se nourrissent de nos propres faiblesses". A ce propos, a-t-il ajouté, les pays de l'espace Cedeao doivent dépasser le stade des égoïsmes nationaux pour entrer dans "l'exigence d'une vision globale basée sur le partage d'informations et la concertation." Dans cette perspective, le ministre d'Etat

a souligné que "les stratégies institutionnelles élaborées ont besoin d'être interrogées pour donner plus de vigueur et de cohérence au coup d'arrêt" contre les "facteurs d'instabilité qui guettent nos pays."

Auparavant, le Général Charles Okay, de la Cedeao, avait présenté l'architecture de sécurité telle que conçue par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Celle-ci "réfléchit à un système d'alerte pour renforcer les processus nationaux et régionaux de lutte" contre les crimes transfrontaliers, a-t-il indiqué. Le danger est que ce espace devienne durablement une "narco-zone" avec des "activités terroristes de plus en plus reliées au blanchiment d'argent et aux trafics", a averti le Général Okay ■

RÈGLEMENT DES INDEMNISATIONS DES EX-TRAVAILLEURS DE ASI

Karim Wade vole tout faux

Lors d'une récente sortie, le ministre d'Etat Karim Wade a déclaré comme effectif le règlement intégral des indemnités des ex-travailleurs d'Air Sénégal international. De l'avis des concernés, Karim vole tout faux.

AMADOU NDIAYE

Les ex-travailleurs de la défunte compagnie Air Sénégal international n'ont pas perçu l'intégralité de leurs indemnités comme l'a souligné récemment le ministre des Transports aériens. Karim Wade aurait donc tout faux à la suite de la lecture d'une note d'information des ex-travailleurs dont EnQuête détient copie. L'accord conjoint paraphé le 29 mai 2009 entre Karim Wade et le PDG de la Royal air Maroc, Driss Benhima, définissant leur niveau d'engagement dans la liquidation qui était en cours, semble rangé aux tiroirs, selon les travailleurs. Il s'agissait de l'apurement du passif social, de la reprise de tout ou partie du personnel dans la nouvelle compagnie ou dans les sociétés du secteur et la mise en place d'un plan social pour le personnel non réintégré.

Les travailleurs rapportent que le syndic liquidateur, Mansour Gaye, après l'annonce de remise par la Royal Air Maroc d'un chèque substantiel dont le montant n'est pas précisé correspondant à son retrait définitif de la gestion de la Compagnie, a procédé à un paiement partiel du solde de tous comptes. Lesquels, après les retenues "injustes" concernant les arriérés de salaires, seraient estimés à environ 50% de l'indemnité attendue par les travailleurs. Ces derniers qui notent au pas-



Karim Wade, ministre en charge des Transports aériens

sage que le liquidateur qui a tant décrié le manque d'argent dans cette affaire ne s'est pas "du tout privé en ce qui concerne ses honoraires".

Très remontés, les ex-travailleurs de ASI exigent "le reversement des cotisations sociales IPRES et Caisse de sécurité sociale régulièrement prélevées sur les salaires et ce jusqu'au licenciement". En ce qui concerne le reliquat, le seul recours des ex-

travailleurs est l'Etat du Sénégal, "coactionnaire et qui n'est point à cours de ressources, puisque partie prenante au demeurant de la Compagnie Sénégal airlines". Cette dernière avait promis l'embauche de 150 ex-agents et l'intégration de l'effectif résiduel avec l'accroissement de sa flotte en adéquation avec les ratios du secteur.

Un schéma abandonné "pour des raisons que nous ignorons", informent les ex-travailleurs. Eux qui chargent leurs délégués syndicaux "très engagés dans tout ce méli-mélo dithyrambique, qui ont essayé de nous faire avaler la pilule, sous prétexte qu'il s'agissait de deux entités juridiquement distinctes et que les promesses initiales étaient tout simplement du "Waxoon ... waxeet". Ce qui les met en porte-à-faux des déclarations tenues par Madior Sylla, porte-parole du Ministère de tutelle, annonçant publiquement la préservation de 500 emplois. Finalement des compétences ont été jetées à la rue, regrettent les travailleurs.

La coupe étant pleine, les travailleurs réclament leur juste indemnité et la mise en œuvre du Plan social prévu pour ceux qui n'ont pas été intégrés et se retrouvent de fait au chômage, avec le cortège de privations et souffrances vécus. A noter que la Compagnie Air Sénégal international a suspendu son exploitation commerciale le 24 avril 2009, soit huit années après le début de ses activités. Son capital était détenu à 51% par la Royal air Maroc et 49% par l'Etat du Sénégal ■

AUTORISATIONS DE PÊCHE A DES NAVIRES ÉTRANGERS

Khoureychi Thiam accuse Saër Seck

Le ministère de l'Economie maritime est passé hier pour le vote du budget de son département. Interpellé sur les licences ou autorisations de pêche aux navires étrangers, Khoureychi Thiam a accusé des Sénégalais d'être dans le passé les complices des bateaux pirates. "Avant l'arrivée de Me Wade, des bateaux étrangers venaient pêcher dans nos eaux et repartaient tranquillement. Ils pillaient nos eaux avec la complicité de certains armateurs sénégalais", a-t-il affirmé. Ainsi, il est normal que la réglementation observée avec les autorisations qui durent quatre mois avec des navires étrangers dérangent certains armateurs. Et M. Thiam range ces derniers dans les rangs des opposants au régime.

Dans sa logique de déballeage, il a accusé le président du groupement des armateurs et industriels de la pêche au Sénégal (Gaipes), M. Saër Seck d'être un "pirate". Il s'est basé sur la saisine d'un des bateaux de Saër Seck en Guinée et en Mauritanie. Et il a fallu l'intervention de l'Etat du Sénégal pour une majoration sur la taxe due. "S'il (Saër Seck) croit au pirate, il n'a qu'à se dénoncer lui-même", assène le ministre ■

BIGUE BOB

VOTE DU BUDGET 2012

Les hôpitaux de Fatick et Ziguinchor au centre des débats

Le vote du budget 2012 n'a pas été le seul fait majeur hier à l'Assemblée nationale. Il y a eu d'autres thèmes comme le projet de construction des hôpitaux de Fatick et de Ziguinchor.

AMADOU THIAM (STAGIAIRE)

Le vote de la loi de finances pour la gestion 2012 a eu lieu hier à l'Assemblée nationale, en présence du ministre de l'Economie et des Finances Abdoulaye Diop. Mais, la question des hôpitaux de Fatick et de Ziguinchor ou des appels entrants a été au centre des discussions.

Le député Abdoulaye Sène a été le premier à parler de la construction de l'hôpital de sa région et de celle de Ziguinchor qui tardent toujours à sortir de terre. Le député, très remonté contre le ministre dont il a critiqué sa manière de communiquer et de "régler les choses que le gouvernement veut régler", faisait allusion au problème énergétique qui mobilise autant de ressources de la part de l'Etat. Un autre député, Balla Moussa Daffé, ressortissant d'une de ces régions, notamment Ziguinchor, sans être rebelle, a lui aussi exhorté le ministre à réaliser ce projet qui date de très longtemps. Pour lui, ces infrastructures sanitaires peuvent jouer de très grands rôles, car étant sur la route nationale N°1. Fatou

Younouss Aidara aussi n'a pas manqué de souligner ce projet qui préoccupe beaucoup de pensionnaires de l'hémicycle.

Les appels entrants, un enjeu financier

A ces députés, le ministre dira que les hôpitaux de Fatick et Ziguinchor sont inachevés parce que les structures chargées de les construire sont incapables d'absorber les montants qui leur sont affectés par le gouvernement. D'après Abdoulaye Diop, de 2000 à 2007, quelque 10,7 milliards de francs Cfa ont été alloués à l'hôpital de Fatick. Mais de cette somme, l'entreprise chargée de sa construction n'a pu utiliser que 1,5 milliard. A en croire le ministre des Finances, "ce projet était devenu compliqué à un moment, car celui qui avait gagné le marché l'avait revendu et les travaux tardaient à démarrer". Il ajoutera ensuite que "le président de la République même, constatant cela, avait demandé qu'on lui trouve deux terrains : un à Fatick et un autre à Ziguinchor pour que ces deux hôpitaux soient construits". Répondant



Le ministre de l'Economie et des Finances Abdoulaye Diop

au député Abdoulaye Sène, le ministre a rappelé que le projet était certes local mais était de loin comparable aux problèmes d'électricité qui est une question nationale.

Sur les appels entrants, le ministre a souligné que cette affaire est devenue un enjeu financier et budgétaire. Il répondait aux députés Néné Marème Kane et Aliou Dia qui ont souligné les difficultés que les Sénégalais de l'extérieur rencontrent en émettant des appels vers le Sénégal.

Pour rappel, le budget 2012 a été arrêté à la somme de 2221,3 milliards contre 2210,7 milliards pour l'année en cours, soit une hausse de 10,6 milliards ou 0,48% en valeur absolue. Pour la présidence de la République, le montant du budget pour 2012 s'élève à 90,7 milliards contre 90,4 milliards. La Primature a connu une baisse de son budget qui est passé de 27,1 milliards en 2011 à 21 milliards pour l'année à venir. Quant à l'Assemblée nationale, son budget est de 15,8 milliards, soit une hausse de 3,5 milliards sur le montant de 2011. Celui du Sénat est arrêté à 7,2 milliards, contre 4,3 milliards en 2011. Le Conseil économique et social (CES) n'est pas en reste avec un budget qui passe de 3,4 milliards à 6,5 milliards. Soit une hausse de 112,92%. Pour la Cour des comptes, son budget est de 4,2 milliards pour 2012. La Commission électorale nationale autonome (CENA) aura la même allocation qu'en 2011, soit 2,3 milliards. Quant à la Cour suprême, elle bénéficie de 1,6 milliard et le Conseil constitutionnel de 284 millions de francs Cfa ■

LE MINISTRE AMADOU TIDIANE BA

"Le budget des universités sera augmenté"

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Amadou Tidiane Ba a déclaré que le budget des collèges universitaires et des universités sera revu à la hausse pour permettre à ces établissements d'enseignement supérieur de surmonter certaines difficultés financières. Il l'a fait savoir hier lors du conseil interministériel sur la rentrée universitaire. Mais, cette hausse va obéir à un certain nombre de critères. "Le budget sera augmenté, mais sur la base d'une étude préalable, d'abord pour déterminer le minimum nécessaire pour un bon fonctionnement de ces établissements supérieurs", a fait savoir le ministre. Cependant, Amadou Tidiane Ba a tenu à préciser que tout le financement des universités ne peut provenir uniquement de l'Etat. Il faut, poursuit-il, que ces institutions s'autofinancent en partie. Ainsi, avec l'appui de la Banque mondiale, le Sénégal dispose d'une enveloppe de 100 millions de dollars (près de 50 milliards de francs Cfa) "pour permettre un bon fonctionnement des universités, une amélioration des conditions d'accueil, et maximiser les dépenses". Chaque université, selon le ministre, va disposer de 6 milliards de ce projet, avec un plan stratégique de développement sur les cinq ans à partir de 2013 ■

BOUBACAR SADIO (Stagiaire)

REPRISE DE TRAVAIL DANS LES SERVICES ET MINISTÈRES

Les fonctionnaires en retard à l'allumage

Un petit tour dans différents services publics et privés de la capitale a permis de constater que les travailleurs partis dans les régions pour les besoins de la Tabaski n'ont pas repris le travail hier.

■ BOUBACAR SADIO (stagiaire)



Le Building administratif, pas très animé hier

Quarante-huit heures après la fête de l'Aïd el kébir, communément appelée tabaski, ce n'est pas du tout l'ambiance habituelle dans les services publics et

privés à Dakar. Motif, les employés, notamment ceux des régions, ne sont encore pas de retour. Ils ont décidé de prolonger leur séjour. Du ministère des Finances à l'Agence

nationale de la statistique, en passant par le Building administratif, le ministère des Affaires étrangères et la compagnie d'assurances Nsia, l'atmosphère de travail n'était pas au rendez-vous, en raison de l'absence remarquable d'une bonne partie des agents qui sont allés passer la fête en dehors de Dakar. Au ministère de l'Économie et des Finances, sis au boulevard de la République, en dépit de la longue file de voitures sur le parking, il règne un silence de cimetière. De teint noir, taille moyenne, Aminata Thiam, assistante du contrôleur des opérations financières, confie que le travail a repris mais les absences ne manquent pas. "Il n'y a que ceux qui sont restés à Dakar qui ont repris service, mais la plupart de ceux qui sont partis dans les régions ne sont pas venus ce matin", fait-elle savoir. Non sans considérer que c'est compréhensif, car ces derniers habitent loin. Son collègue, Aly Niang, du département du système intégré de gestion et des finances publiques, rencontré dans les couloirs du 1er étage, embouche la même trompette.

A quelques mètres de là, au building administratif, le décor est le même. Hormis la présence de quelques agents, et de personnes

qui rasant comme d'habitude les murs, l'endroit est presque vide. Mme Sow, agent au département des transports au building, explique cette timide reprise du travail par le fait que la plupart des agents n'ont que la tabaski pour revoir leurs familles et proches. "Beaucoup d'agents profitent de la fête pour aller dans leur région d'origine", déclare-t-elle. C'est pourquoi, poursuit-elle, il y a des services où l'on retrouve à peine des travailleurs.

Plus loin, à la compagnie d'assurances Nsia (privé), sise à l'avenue du président Léopold Sédar Senghor, de l'extérieur, klaxons de véhicules se mêlent aux vrombissements de moteurs. Le travail a repris, mais sans leurs agents de l'intérieur du pays qui ne sont pas encore de retour. "Les gens ont effectivement repris le travail, sauf ceux qui sont des régions périphériques", déclare Aliou Sané, agent dudit service. Et M. Sané de renchérir que c'est normal car ils habitent loin.

A côté, au ministère des Affaires étrangères, en face de la Place de l'indépendance, un calme olympien règne. Mame Coumba Seck Guissé, au service de l'état-civil au bâtiment annexe de ce ministère, abonde dans le même sens. ■

LENDEMAINS DE TABASKI

Le spleen des laveurs de voitures

Alors que les populations étaient occupées à préparer la Tabaski, eux se tournaient les pouces. Aujourd'hui encore, ils traînent à ne rien faire en attendant que les moutons qui ont envahi leur espace de travail retournent dans leurs contrées d'origine. Les laveurs de voitures n'ont pas été à la fête, cette année encore. Colère et résignation ; ils attendent de meilleurs jours.

Trois jours après l'Aïd el Kébir, les laveurs de voitures sont toujours dans la dèche. Les moutons ont envahi "leur espace vital" et cela depuis bien avant la Tabaski. Vendeurs bergers et surveillants sont devenus les maîtres des lieux. Pendant que certains donnent à manger à leurs bêtes, d'autres les lavent. Les clients se font rares. Des sacs remplis de foin sont empilés partout. Les déchets et urines des bêtes mêlés aux eaux usées dégoûtantes des égouts et ruisselant sur la chaussée empestent le coin.

En effet, l'ambiance est morose au rond-point liberté 5. Les quelques laveurs trouvés sur place cherchent désespérément des clients. Assis sur une bouteille d'eau, Aliou Sow, 29 ans, joue aux cartes avec ses amis. "Les jeux de cartes sont devenus notre principale activité. Nous n'avons pas de travail, depuis l'arrivée des moutons". Il a failli vivre la honte de sa vie lors de la fête de l'Aïd el Kébir.

Mouton offert

"C'est le jour même de la fête qu'un de mes amis m'a offert un mouton, très tôt avant d'aller à la prière, parce que je lui ai exposé le problème", confesse-t-il. Non loin de lui se trouve Ahmed Samb qui lui est occupé à laver un taxi. Aussi loin qu'il s'en souvient, la période de Tabaski a toujours été cauchemardesque pour lui et ses amis laveurs de voitures. "Rien ne marche depuis l'arrivée des moutons. C'est la raison pour laquelle les autres ne sont pas venus. Ils attendent le départ de ces vendeurs. Je viens juste d'avoir un client. Heureusement que je ne suis pas l'aîné de la famille", laisse-t-il entendre. Assis sur une barrière, les mains sur les joues, la tristesse se lit sur le visage de Amadou Diarra qui rumine sa colère. Les yeux rouges, la voix aphone, il parle posément. "C'est vraiment injuste ce qu'on nous fait. Je n'ai pas acheté de mouton cette année, pour la première fois. Et c'est vraiment grave. Nous avons festoyé avec celui de mon grand-père", se désole le jeune homme. "Pendant que nous souffrons, eux (les vendeurs) se remplissent les poches. Ce n'est pas du tout normal. C'est injuste! C'est vraiment injuste!", ne cesse-t-il de répéter ■

VIVIANE DIATTA

MARCHE DES POPULATIONS DE SÉDHIU...

Ras-le-bol généralisé des populations face à l'absence criarde d'infrastructures

Le mauvais état des routes, le non achèvement des travaux du lycée en construction et l'absence de bâtiments servant d'abris pour les services administratifs sont, entre autres, autant de frustrations qui ont conduit les populations de Sédhiou à descendre dans les rues de la ville ce mercredi pour exprimer leur colère.

■ LAMINE BA (correspondant, Sédhiou)

Ils étaient des centaines de personnes dans les grandes artères de la commune de Sédhiou ce mercredi pour protester contre la situation de précarité dans laquelle se trouve la région. Des individus de tous âges ont porté à la face du pays leur désarroi de voir leur ville laissée à elle-même. Leurs pancartes portaient des messages sans équivoque : "Sédhiou en agonie", "Sédhiou ville oubliée", "nous voulons des routes", entre autres slogans.

Ce sentiment de ras-le-bol généralisé des populations de Sédhiou résulte, selon Abdoulaye Diallo, porte-parole du collectif des jeunes, "dans le fait que la région de Sédhiou est une localité oubliée par les autorités du pays". Concernant l'absence totale d'infrastructures routières, M. Diallo a fustigé l'inertie des autorités. "Nous tenons à rappeler au président de la République que quand il était candidat en 2000, il avait baptisé Sédhiou, la ville poussière. Qu'il sache et comprenne alors

que cette poussière demeure et est à l'origine de plusieurs complications pulmonaires pour les populations qui se réveillent tous les jours dans la région".

Toutefois, ce qui fait réellement sortir les populations de Sédhiou de leurs gonds est le non achèvement des travaux du lycée. "Nous ne pouvons pas comprendre que le nouveau lycée qui a été entamé depuis plus de cinq ans ne puisse pas s'achever, il est évident que la responsabilité est du côté des autorités en charge de la question et de l'entrepreneur. Pendant ce temps, nos enfants souffrent ; ce qui justifie la thèse de la sourde oreille des autorités à l'endroit des problèmes de Sédhiou".

Les marcheurs ont indexé la situation du terrain municipale construit au lendemain des indépendances et réclamé un stade multifonctionnel et un centre polyvalent pour la formation des jeunes. Ils ont remis un mémorandum au préfet de Sédhiou, Mouhamadou Moctar Watt. Il a promis de le transmettre à qui de droit ■

... ET DES JEUNES DE KELLE

Trois manifestants arrêtés et trois gendarmes blessés

Les populations de Kelle dans la région de Thiès ont organisé hier une marche pacifique pour réclamer l'érection de leur localité en commune. La manifestation s'est terminée par des échauffourées entre gendarmes et populations avec des blessés et des arrestations.

■ RENÉ NDAO ((correspondant, Thiès)

Si on en croit le non voyant Malick Ba affectueusement appelé "Vieux", Kelle est une localité distante du chef-lieu de la communauté rurale de Mérina Dakhar, leur tutelle administrative, de 30 km et compte 12 000 habitants. "Pour avoir un extrait de naissance, nous dépensons 1500 francs", renseigne-t-il. Idem pour les factures d'eau et d'électricité, "nous nous rendons à Mékhé distante de 9 kilomètres", confie Pape Diop, un autre habitant. Or, selon Vieux, Kelle a été un poumon économique important, dès 1903. Des comptoirs français y ont été installés. "Depuis le transfert de l'arrondissement à Mérina Dakhar en 1963, Kelle marche à reculons et avec la mort du chemin de fer Dakar-Saint-Louis, notre localité est en train d'être enterrée", constate-t-il.

C'est donc pour éviter cet enterrement de première classe que les habitants se sont mobilisés, hier. Car en plus, Kelle est une bourgade qui étouffe en raison de la forte densité de sa population de 12 000 habitants qui vit sur environ 1130 par-

celles. Exigeant de leur conseil rural la publication de la liste de 1200 parcelles déjà viabilisées, un actif de la précédente législature de Makha Fall, ils ont battu le macadam en scandant : "Nous réclamons nos parcelles". Une fois dans l'aire du lotissement en question, la procession a pris la direction de la route nationale n°2. Cependant, les populations se sont heurtées aux gendarmes déterminés à leur barrer la route. Un dialogue de sourds s'est installé, à la suite duquel une jeune fille a été tabassée par un gendarme. La foule a riposté par des jets de pierres. Bilan : trois gendarmes ont été blessés à la tête et trois manifestants arrêtés et conduits à la gendarmerie. "Nous avons des fils et filles instruits, d'autres émigrés qui ont des partenaires à même de nous accompagner dans la construction de Kelle avec ses 42 villages", a lancé une manifestante excédée par le comportement des gendarmes. Rappelons que la première école élémentaire construite à Kelle date de 1930 ■

LE MARIAGE TEMPORAIRE EN ISLAM

Un Cdd légitime !

Mariage de jouissance ou mariage de plaisir. Ainsi peut être qualifié le mariage temporaire qui permet à un homme musulman de jouir sexuellement d'une femme, dans une durée déterminée, sans commettre la fornication ni l'adultère. Bref, une sorte de noces légitimes sous contrat à durée déterminée qui commence à prendre de l'ampleur au Sénégal.

Le mariage temporaire. Son énoncé avait soulevé un tollé, quand Aliou Badiane, un professeur d'histoire-géographie, membre de la communauté chiite, avait eu l'audace de faire la promotion de cette pratique dans un pays à majorité sunnite. Des voix s'étaient élevées pour dénoncer une pratique qui serait contraire aux préceptes de l'islam. L'homme avait été arrêté pour trouble à l'ordre public et incitation à la débauche avant d'être relâché. Et dire que, dans la plus grande discrétion, des musulmans sénégalais, de différentes obédiences confrériques, jouissent bien des plaisirs qu'offre ce mariage scellé oralement sans la présence d'un témoin. Il suffit, quand ils sont tenaillés par l'envie sexuelle, de contracter une union de deux jours, d'une semaine, de trois mois, voire plus, avec une femme consentante. Une pratique qui s'exercerait en conformité avec des préceptes islamiques mais qui heurte la morale

pour le citoyen lambda habitué à d'autres types d'alliance maritale.

Mais c'est ignorer, d'après l'ingénieur agronome Ibrahima Sakho, que "dans l'islam, le mariage veut dire, originellement 'niqa', qui signifie jouir. L'acte de jouissance est un élément essentiel dans le mariage, car s'il s'avère que l'époux est impuissant, il devient caduc". Une thèse confortée par Aliou Badiane, non moins directeur de la formation de l'Institut Mozdahir international : "Tout mariage est temporaire, car prenant fin avec le décès d'un des partenaires ou d'un divorce. Il faut reconnaître que le but du mariage permanent est de satisfaire ses besoins sexuels, car si c'était seulement pour fonder un foyer ou d'avoir des enfants, les couples qui n'ont pas d'enfants devront se séparer."

"Nous nous sommes mariés pour six mois..."

Des musulmans sénégalais, qui se

réjouissent de "bien vivre", s'accordent le privilège de contracter autant de mariages que possible, même s'ils tiennent à préciser d'emblée que cette pratique ne doit pas être répétitive à souhait.

Abdou Dièye, opérateur économique, vante les mérites des liens conjugaux intermittents. "Un jour, une femme s'est confiée à moi soulignant que depuis la mort de son mari, ses enfants ne veulent pas qu'elle refasse sa vie alors qu'elle éprouvait un besoin sexuel. Quand elle m'a demandé mon avis sur la question, je lui ai proposé comme solution le mariage temporaire. Elle m'a demandé de lui trouver un homme de confiance, je lui ai fait comprendre que j'étais disposé à l'épouser si elle voulait bien de moi. Elle a accepté, nous nous sommes mariés pour 6 mois comme convenu."

"Préserver l'honorabilité sexuelle de la femme"

Mais cette histoire a une suite. "Avant la fin de notre contrat, raconte Abdou Dièye, elle m'a fait comprendre qu'un ami de son défunt mari, ignorant qu'elle était dans les liens du mariage, voulait l'épouser. Elle n'était pas en mesure de lui dire qu'elle était sous les termes d'un mariage temporaire. Mais après notre séparation, elle s'est liée avec cet homme après avoir respecté les clauses de notre séparation qui exige un délai d'attente de deux mois".

Décrié par la plupart des

A LA DIFFÉRENCE DU "MUSS MUCC"

La femme dit à l'homme : "Je m'offre à toi..."

Contrairement aux tenants du "takkou suuf" (mariage clandestin), ou du "muss mucc", où l'homme n'avoue pas ouvertement à son épouse son désir de s'en séparer après avoir joui d'elle, les adeptes du mariage temporaire disent agir dans le respect de l'honneur de la femme.

Ce contrat de mariage à durée limitée, connu en arabe sous l'appellation de "Mut'a tunn nissa", se contracte avec une femme consentante, qui croit en une des religions révélées. "Elle peut être juive, chrétienne ou musulmane pour le mariage temporaire. Car chez nous, les chiites, un mariage permanent ne se scelle jamais avec une non musulmane", explique Aliou Badiane, un des défenseurs du mariage temporaire.

Outre les conditions de compensation fixées d'un commun accord entre parties contractantes, le mariage se déroule dans un "cadre réglementaire précis respectueux des droits de la femme et de l'enfant et de la morale islamique", soutiennent les avocats de l'union momentanée.

Dieu, Témoin Unique

C'est à la femme que revient l'insigne honneur de prononcer la formule d'engagement devant Dieu pour que le mariage soit effectif. "Il suffit juste qu'elle dise à l'homme : 'Je me donne à toi en mariage temporaire pour une durée d'une heure, d'une semaine, de deux mois, de vingt ans et pour une dot de X... francs'. Et si le conjoint dit : 'J'accepte', le mariage est valide", fait savoir Aliou Badiane.

Si la présence des témoins est facultative, c'est parce que, dit-il, "pour se marier, il faut être un croyant, quelqu'un qui croit fortement que Dieu est présent par

tout, qu'il est le Premier témoin et qu'il est témoin de toute chose. Mais on laisse à l'appréciation des conjoints de voir si la présence des témoins arrange leur mariage. Seulement, il est souvent recommandé à la femme d'en chercher un, au cas où elle se retrouve avec une grossesse. Cela permet à ses proches de savoir que c'est un enfant conçu légitimement."

Par ailleurs, les chiites disent s'appuyer sur la loi divine qui est immuable. Même dans la charia, soulignent-ils à l'unanimité, "la présence des témoins n'est pas une obligation, c'est valable autant pour le mariage à durée déterminée que pour celui à durée indéterminée."

"Le drame du divorce évité"

Autre particularité du mariage temporaire, il expire dès que la date convenue arrive à échéance et s'annule lui-même sans qu'une formule de divorce ne soit prononcée. "Son avantage, relève Ibrahima Sakho, c'est qu'on n'a pas construit quelque chose qui doit durer. Donc, cela facilite la séparation. Ce qui n'est pas le cas pour le mariage dit permanent, où un divorce est toujours douloureux, car quelque chose se casse et des familles se brisent. Le mariage temporaire n'engage que deux personnes."

Chez la communauté chiite, tous déplorent le mariage temporaire tel que pratiqué par leurs frères sunnites, "une pire forme de trahison", considèrent Alioune Badiane et ses amis. "Ils épousent des femmes avec l'intention de s'en séparer après une période déterminée sans le leur dire au préalable. C'est malhonnête, fulmine M. Badiane. Ils jugent que c'est permis par l'islam alors que c'est contraire à la morale. Chez nous, l'intention est manifestée dès le début." ■



Alioune Badiane, membre de la communauté chiite sénégalaise

Sénégalais qui le considèrent comme du libertinage sexuel, le mariage temporaire viserait simplement, d'après ses défenseurs, à préserver "l'honorabilité sexuelle de la femme" en permettant de régler "certaines situations" dans la légalité. Et malgré son "caractère sacré", il n'impose aucunement la présence d'un témoin, encore moins d'une autorité religieuse. Les proches parents et amis n'ont pas besoin d'être informés.

Un exemple assez illustratif est donné par un ancien cadre du ministère des Finances. "J'ai eu à épouser une collègue avec qui je me rendais à Saly pour un séminaire. Tenaillés par une impérieuse envie, nous avons convenu de nous marier le temps d'un week-end. En cours de route, nous avons célébré le mariage, verbalement, prenant Dieu comme témoin. Je lui ai remis une dot de 2000 FCfa pour valider notre mariage. De retour à Dakar, on s'est séparés, le mariage

n'étant plus valable". Seulement, l'appétit venant en mangeant, les deux ex-mariés temporaires ont fini par tomber amoureux l'un de l'autre. Par la suite, ils ont uni leur destin dans un mariage permanent.

Le nid d'amour partout et nulle part

Un autre "avantage" du mariage temporaire, c'est qu'il n'exige pas à l'époux de loger sa femme. Ils peuvent se rencontrer où ils veulent. "Un jour, alors que j'étais étudiant à Paris, je suis tombé des nues quand j'ai vu une haute personnalité religieuse du pays sortir d'un hôtel avec une belle drianké (femme d'âge mûr et bien dotée) bien nantie. Je les ai mal jugés sur le coup. Mais lorsque j'ai découvert le mariage temporaire, j'ai demandé pardon à Allah pour avoir calomnié ces deux personnes", explique l'imam Ibrahima Sougou ■

Des marabouts dans la danse

Si le mariage de jouissance continue encore de soulever des vagues au Sénégal, des témoignages recueillis çà et là ont permis de lever le rideau sur une pratique bien usitée par l'élite religieuse du pays. Autant chez les chiites que chez des sunnites, on soutient mordicus que de grands marabouts ont eu à expérimenter cette union.

"Beaucoup de marabouts le font, mais ils ne le diront jamais", confie un célèbre islamologue, sunnite de surcroît, avec le sourire ironique. "Un marabout m'a fait comprendre que j'ai éveillé leur colère pour avoir rendu publique une pratique qui leur était réservée", rapporte de son côté Aliou Badiane.

Ibrahima Sakho, ingénieur agronome, qui rentre d'un long séjour au Canada, dit en avoir été témoin. Il raconte qu'un fils d'un grand marabout avait émis le souhait de sceller un mariage temporaire avec la fille d'un autre guide religieux, mais qu'il

était hésitant. "Prenant son courage à deux mains, il s'en est ouvert à la dame. Mais grande fut sa surprise quand celle-ci lui a donné, avec enchantement, son accord. Son père, un marabout très respecté dans le pays, qui compte des millions de disciples dans le monde, en est un fervent adepte. Il a eu à épouser beaucoup de femmes", souffle M. Sakho.

Pour donner du crédit à leurs propos, les adeptes de liens conjugaux intermittents tiennent à rappeler que le fondateur d'une confrérie religieuse est issu d'un mariage temporaire. "C'est un mariage d'amour où ne naissent que des enfants bénis", disent-ils en chœur. Aujourd'hui, ils estiment que les Sénégalais doivent réfléchir sur la question de façon intelligente et non de façon passionnée, dans l'intérêt d'une société qui ne fricotera plus avec le libertinage sexuel... Un point de vue qui ne fait pas encore l'unanimité ■

MARIAGE TEMPORAIRE

Cela a bien existé dans l'islam

Le prêcheur Maodo Faye

Une dualité ressort quand le débat sur le mariage temporaire est posé. Deux tendances se dessinent avec deux positions divergentes sur les deux types de mariage autorisés par l'islam : le mariage à durée déterminée et le mariage à durée indéterminée. D'un côté, Aliou Badiane estime que les chiites sont dans la légalité car étant ceux qui "suivent à la lettre les recommandations du Prophète (Psl) et qui croient que les lois islamiques sont intangibles". De l'autre, les sunnites pensent que "la parole divine peut être soumise à interprétation, que les humains ont leur part dans le message divin".

Interpellé sur la question, Maodo Faye, animateur d'émissions religieuses sur la 2Stv, par ailleurs journaliste à Sud-FM, précise qu'effectivement, des dissensions ont été notées à ce sujet après le décès du Prophète (Psl). En cause, des lectures différentes des textes religieux. Seulement, souligne-t-il, "le mariage temporaire existait dans l'islam, mais c'est une pratique qui a été abrogée par Oumar Ibn Khatab, le deuxième khalife du Prophète Mohamed (Psl)".

Maodo Faye fait partie des religieux qui accordent du crédit au hadith rapporté par Muslim disant qu'il était en compagnie du Messager d'Allah lorsque celui-ci a dit : "Ô les hommes ! Je vous avais autorisé le mariage temporaire et Allah a désormais interdit cela jusqu'au Jour de la Résurrection. Quiconque détient une femme sur cette base, qu'il la libère et ne prenez rien de ce que vous leur avez donné".

De leur côté, les chiites continuent à s'appuyer sur le verset 24 de la sourate An nisa (les femmes), où il est dit : "...Et parmi les femmes, les dames (qui ont un mari), sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété. Prescription d'Allah sur vous ! A part cela, il vous est permis de les rechercher en vous servant de vos biens et en concluant mariage, non en débauchés. Puis de même que vous jouissez d'elles, donnez leur mahr, comme une chose due. Il n'y a aucun péché contre vous à ce que vous concluez un accord quelconque entre vous après la fixation du mahr. Car Allah est certes Omniscient et Sage."

L'exception ou la règle ?

Par ailleurs, pour le journaliste de Sud-FM, cette forme de mariage a été instituée dans des circonstances particulières. "Du temps du Prophète (Psl), à cause des nombreuses guerres saintes, les hommes partaient au combat laissant derrière leurs épouses pendant 4, 5 ou 6 mois. Pour les prémunir du péché, l'islam a proposé que ces combattants puissent avoir des épouses sous forme de contrat oral ou écrit pour une durée précise. L'enfant



né de cette union est reconnu comme un enfant légitime", explique Maodo Faye.

Si les chiites en ont fait une règle, les sunnites considèrent que c'est une exception. Toujours est-il que dans certains pays musulmans, tels que le Koweït, l'Iran ou plus près du Sénégal, la Mauritanie, le mariage temporaire continue de peser de son poids, selon Maodo Faye. Mais le prêcheur parle d'interprétation de texte selon leur entendement, car soutient-il, c'est un mariage considéré comme interdit. "Seulement, dans la sunna prophétique, une femme divorcée ou veuve a la latitude de se marier avec qui elle veut, sans l'accord de ses parents". Maodo Faye précise néanmoins que "la présence des témoins permet de consolider une union mais elle n'est pas une obligation".

Quoi qu'il en soit, les propos de l'imam Ali (guide des chiites) résonnent encore dans certains esprits lorsqu'il dit que "Si Oumar n'avait pas prohibé (le mariage de) la jouissance, personne en dehors des malheureux n'aurait commis l'adultère." Aussi les chiites campent-ils sur leur position, convaincus "qu'aucun humain ne peut interdire ce que Dieu a autorisé". Et d'orienter vers le verset 1 de la sourate 66 (l'interdiction) qui dit : "Ô prophète ! Pourquoi interdis-tu ce que Dieu a rendu licite en cherchant à satisfaire tes épouses ? ..."

Ces personnes qui y ont droit

Si le mariage particulier est permis à tous les musulmans, les veuves et les divorcées semblent être les privilégiées si l'on se fie aux explications des chiites. L'islam tient compte du fait qu'elles ne sont pas toujours désireuses de bâtir de nouveau un foyer alors qu'elles peuvent être sous l'emprise d'un besoin naturel.

Chez les hommes, il est accordé à ceux qui ont atteint l'âge de la puberté et qui n'ont pas les moyens de pouvoir entretenir une

IBRAHIMA SOUGOU, RELIGIEUX CHIITE

"C'est un cadeau du ciel"

Intellectuel et autorité religieuse très respectés au sein de la communauté chiite du Sénégal, le cheikh Ibrahim Taha Sougou estime que l'union temporaire est une bénédiction divine.

Faites-vous partie de ceux qui défendent le principe du mariage temporaire ?

Bien sûr, car c'est un principe établi par "Al Quran" (le Coran), tout croyant doit défendre les principes conçus par Allah le Très-Haut et qui est donné à l'humanité comme cadeau. Nous défendrons toujours tout ce qu'Allah a autorisé, de même que le Prophète, tous les enseignements qui nous proviennent de la Sainte Famille du Prophète (Psl), qui sont les guides de l'humanité. Donc, en tant que croyant, nous estimons que lorsque qu'un homme et une femme s'aiment, ils doivent respecter les règles du jeu et ne pas s'écarter de la ligne édictée par l'islam. Aujourd'hui, des musulmans ont peur de se marier à cause des lourdes charges qu'ils ne sont pas prêts d'endosser. Or, Allah interdit la fornication et l'adultère, alors qu'il a mis le besoin sexuel en l'être humain et qu'il propose aux musulmans en âge de se marier le mariage temporaire.

Pourtant on dit d'un bon musulman qu'il doit être en mesure de maîtriser ses pulsions sexuelles...

Ça veut dire quoi ça ? L'homme est incapable de le faire éternellement. Le corps a des droits et des besoins naturels. Si je n'ai pas les moyens de me marier, l'islam me propose de façon ponctuelle une solution. Mais quand des gens s'écarter de cette solution pour accepter de manière tacite la prostitution légalisée par notre Constitution, personne ne dit rien. On propose 10.000 F Cfa à une prostituée pour passer la nuit avec un homme sans être poursuivi par la loi. Mais ce qui est important, c'est d'éviter d'être poursuivi par la loi divine. Il n'y a, à cet effet, rien de tel que de choisir une fille correcte, vertueuse, qui respecte les règles islamiques et de contracter avec elle un mariage d'un mois, deux mois, 6 mois. Tout en sachant que celle-ci, après le mariage, respectera des règles comme tout autre mariage.

Quelles sont ces règles ?

C'est la période de viduité, une femme ne peut pas se marier avec moi et après rupture se marier immédiatement avec un autre. Elle doit attendre au moins deux mois ou deux menstrues pour se purifier avant de se remarier conformément au "nafs", qui considère que la femme est la protectrice de la lignée, ce qui n'est pas le cas pour l'homme qui n'est gardien de rien du tout.

Vous continuez à jouir d'un cadeau qui a été interdit par le Prophète (Psl) ?

Ceux qui l'interdisent n'ont pas de preuve, car c'est un verset du Coran qui l'a certifié avant que Oumar, l'un des compagnons du Prophète, ne l'interdise. Vous savez, les rois et les dirigeants ont toujours eu des astuces politiques qui sont orientées vers une direction donnée pour sau-

garder leurs intérêts. Ils font des restrictions pour s'aménager plus de marge de manœuvre. Les divisions politiques ne varient sur ça ni dans le temps ni dans l'espace. En dehors des Prophètes (Psl) et des élus de Dieu qui sont infaillibles, tout être humain se laisse guider par ses ambitions. C'est



ce qui justifie l'interdiction du mariage temporaire.

Mais des érudits estiment que c'est une pratique abrogée par le Prophète (Psl)...

Mais comment le Prophète (Psl) peut-il interdire un texte autorisé par le Coran ? Comment un décret peut-il interdire une loi dans la Constitution ?

Qu'est-ce qui explique alors qu'une pratique, que vous considérez comme une grâce divine soit méconnue par une frange importante de la communauté musulmane du Sénégal ?

C'est à l'image d'autres pratiques. Il existe beaucoup d'autres informations qui ne sont pas encore parvenues aux musulmans sénégalais. C'est parce que les premiers éducateurs dans l'islam avaient préféré inculquer l'essentiel aux fidèles qui consiste à prier, à jeûner, entre autres. Ils gardaient le reste dans leur cour. Mais c'est un phénomène (le mariage temporaire) qui a toujours existé.

Ce qui sème le doute chez certains esprits, c'est le fait que ce mariage ne se fonde que sur un accord oral, la présence d'un témoin n'étant pas obligatoire...

Même dans le mariage dit permanent, la présence de témoins ne valide pas l'union. En revanche, elle est une condition sine qua non pour le divorce. On exige qu'on le fasse à la mosquée, c'est bien mais ce n'est pas une condition non plus. On peut faire le mariage avec deux êtres responsables. Ce qui est important, c'est la foi et la gestion de cette foi. Le mariage temporaire nous aurait permis de démystifier le sexe, pas dans le sens de le légaliser n'importe comment, mais d'amener les femmes à se comporter selon les préceptes de l'islam.

Que répondez-vous à ceux qui l'assimilent simplement à une sorte de concubinage ou un moyen d'encourager la dépravation des mœurs ?

C'est un point de vue qui n'est pas fondé et qui est inhérent à leur méconnaissance de la religion. C'est un jugement qui n'est assis sur absolument rien et qui n'engage qu'eux. Le mariage temporaire me permet de pratiquer ma religion, d'être dans la légalité. Demain, si un enfant naît de cette union, il sera un enfant légal car conçu dans la légitimité. Si une autorité religieuse l'interdit, cela n'engage qu'elle mais cela ne m'engage pas. Je suis quitte avec ma conscience. Le mariage n'est pas une obligation dans l'islam, ni le fait de fonder une famille, encore moins d'avoir des enfants. Si je passe ma vie à commettre des péchés, j'assumerai demain ma responsabilité.

Pourquoi des voix musulmanes s'érigent-elles, à votre avis, contre une telle pratique ?

Quelles sont ces voix ? Je préfère m'adresser aux voix autorisées, celles qui demandent aux fidèles de jeûner. Je parle de celles-là, on ne les a pas entendues se prononcer sur la question. Pour le reste, ce sont des chanteurs qui soulèvent la poussière. Il faut leur demander ceci : "Est-ce que le Prophète peut interdire ce que Dieu a autorisé ?"

Tout ne serait-il pas une question d'interprétation des textes islamiques, si l'on sait qu'un verset tolère la consommation de l'alcool avant que Dieu ne l'interdise graduellement ?

Mais la différence, vous l'avez souligné ! Pour l'alcool, il existe un verset qui interdit sa consommation, cela a été fait de manière progressive. Ce qui n'est pas le cas pour le mariage à durée déterminée. Je crois en sa légalité, si j'éprouve le besoin de le faire, je ne m'en priverai pas. Je peux jurer qu'un adepte de ce type d'union ne commettra jamais la fornication, ni l'adultère s'il choisit de se conformer aux règles d'Allah ■

MOTS FLÉCHÉS • N°127 (FORCE 2)

INSTRUMENT DE LADCI	PASSIONNÉE	ANSI QUE	ECLAT DE VOIX	RECOURVERT	BOUCHE D'OSEAU
METTRE DU MORTIER	MORCEAU DE GÂTEAU	APPARUS	RIZARRE	NOTA BENE	
				CUIT AU FOUR	
ENCAS- TIQUÉ			LA TERREUR DE LA JUNGLE		
EVIDER			HAUTE ECOLE		
				BLOC DE PIERRE FAMEUX AEROPORT (LE)	
ENLEVE		HOMME TRÈS RICHE			CHÈPE
ORIENT		CONNU			
		VOUER AU FIL DE L'EAU			
		VEUX SUPPLICE			
CHAMPIGNON			PLANTE CHÉRIE DU DESUDE		MEMORISE
PARTEZI			TRAVAILLER DUR		
		DISPOSÉS UN À UN			
		REALISER			
EPLUCHER			PERSONNES		
GATEAU MEDIEVAL			FOUILLES		
		VENTRE		APRES OO	
		VASTE PLAN D'EAU AMERICAIN		PEINTURE URBAINE	
PRODUICES	DOMAINE RURAL				SACRES
	LONG PONT				
				ETE EFFICACE	
				MORS DE DEUX	
PAS LA BAS		PIDUER UN FARD			
RENDRE PLUS RAPIDE		PETIT A L'OPERA			
			AXE ROUTIER	MAS OUI	
			DESERT PIERREUX	CHÈPE ORIENTALE	
SOMME A PAYER		BRILLANTS			
EPER		APRES JE			
				ÉPOQUE	
BON VIN		PREMIERES POUSSES			

Humour

C'est l'histoire d'un grand-père qui un jour, pour rigoler, avait prodigué à son petit-fils le conseil suivant :
 - Si tu veux vivre vieux comme moi, tu n'as qu'à répandre une pincée de poudre à canon chaque matin dans tes corn-flakes...
 Le petit-fils respecta le conseil à la lettre. Il vécut jusqu'à l'âge de 93 ans. Lorsqu'il mourut, il laissa 14 enfants, 28 petits-enfants, 35 arrière-petits-enfants et... un trou de 30 cm dans un des murs du crématorium.

Numéros Utiles

SECURITE
 Police secours : 17
 Sapeurs Pompiers : 18

TELEPHONE
 Renseignements Annuaire : 1212
 Service Dérangements : 1213
 Service Clients : 1441

EAU - SDE
 Service dépannage & Renseignements 800.00.11.11 (appel gratuit)
 ONAS
 Egoûts, collecteurs

NUMERO ORANGE
 (appel gratuit)
 81 800.10.12

SENELEC
 Service Dépannage : 33 867.31.00

TRANSPORTS
 Société nationale de Chemins de Fer du Sénégal (SNCS): 33 823.31.40
 Aéroport Léopold S. Senghor de Yoff : 33 869.22.01 / 02
 Port Autonome de Dakar (24H/24) : 33 849.45.45
 Heure non ouvrable Capitainerie : 33 849.45.24
 Pilotage : 33 849.45.45

URGENCES :
 S.U.M.A : 33 824 24 18
 SUMA-MEDICIN : 33 864 05 61
 33 824 60 30
 S.O.S MEDECINS : 33 889 15 15

HOPITAUX
 Principal : 33 839.50.50
 Le Dantec : 33 889.38.00
 Abass Ndao : 33 849.78.00
 Fann : 33 869.18.18
 HOGGY (ex-CTO) : 33 827.74.68
 33 825.08.19

MOTS MELÉS • N°125

Main Familrière



- ANIMANT
- NAUSEE
- BANNIE
- NOURRIE
- BANQUE
- OFFICE
- BRASERO
- PANEE
- BHAVEE
- PATRIE
- CENTREE
- PENSIVE
- DEVOLU
- PLAIDE
- ECOEURE
- PREFERE
- ENJOUEE
- PRETER
- ERODEE
- RESIGNE
- ETETER
- RETARD
- EVITER
- THEATRE
- FROLER
- GLOBULE
- HANTEE

G	L	O	B	U	L	E
R	B	A	N	N	I	E
R	E	L	O	R	F	E
P	A	T	R	I	E	S
P	P	U	A	O	R	U
E	O	E	H	R	O	A
N	G	R	A	E	D	N
S	R	U	N	S	E	I
I	E	E	T	I	E	M
V	T	O	E	G	R	A
E	E	C	E	N	T	N
E	R	E	U	E	A	T
V	P	E	L	D	E	P
A	R	U	O	I	H	B
R	E	O	V	A	T	R
B	F	J	E	L	N	A
A	E	N	D	P	E	S
N	R	E	T	I	V	E
Q	E	T	E	T	E	R
U	E	C	I	F	F	O
E	E	R	T	N	E	C

SUDOKU N°122

	1		3	7			6	
8								3
4		7	8	5			1	2
2							4	
	9	6	4	1		3		7
3		1		2	7		5	
6	8		1		5		7	
					9	1		5
	5	4		8		6		9

Citations

"N'essaies rien: Fais-le ou ne le fais pas."
 Yoda, Maître Jedi

"Mieux vaut être violent lorsque la violence rempli notre coeur, que de revêtir le manteau de la non violence, pour dissimuler notre impuissance."
 Mohandas Karamchand Gandhi

L'avant et l'après 23 juin

■ ABDOUL AZIZ DIOP (Membre du M23)

Invoquant la démocratie, à la suite de la grande idée qu'il se fit de la République (émanation de la volonté générale), l'auteur Du contrat social (1762), Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), écrit qu'"un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes". L'aspiration à la démocratie aurait donc pu s'arrêter depuis, éloignant le spectre de la guerre civile des sociétés humaines dont l'expression du besoin démocratique est l'épisode le plus significatif et le plus douloureux de l'Histoire. Et jamais la même aspiration n'a autant rythmé la marche du monde dans sa partie restée longtemps sous le joug de l'absolutisme politique. C'est qu'à travers sa sentence, Rousseau exprimait l'idéal d'un peuple souverain habilité à légiférer et à exécuter les lois. L'idée que ce peuple n'aurait donc jamais existé - et n'existerait toujours pas - explique à elle seule les luttes intellectuelles, politiques, sociales et culturelles tendant à rendre l'idéal démocratique conforme à la réalité. Au Sénégal, jamais l'affirmation de la souveraineté populaire - ferment de la démocratie - n'a été aussi effective que le 23 juin 2011. Mais plus intéressant encore est l'après 23 juin !

Il y eut naturellement un avant 23 juin 2011 quand la rue se dressa contre la "Grande silencieuse" - nom donné par le Président Wade à la justice sénégalaise qui, disait-il, lui fit perdre toutes les élections entre 1978 et 2000. La même justice les lui fait donc gagner depuis

mars 2000 ! Le 9 juillet 2004, le procureur de la République jeta Madiambal Diagne, directeur de la publication du journal Le Quotidien, en prison pour "diffusion de correspondances et de rapports secrets", "diffusion de fausses nouvelles" et "diffusion de nouvelles tendant à causer des troubles politiques graves". Stupéfiée, la presse sénégalaise organisa la riposte contre le "Monstre". Se joignant à elle en très grand nombre pour la défense de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, les patriotes et démocrates sénégalais eurent gain de cause au bout de 18 jours seulement : M. Diagne, jouissant d'une liberté provisoire, sort de prison le 26 juillet 2004. Il n'y retourna plus depuis ! L'un des trois pouvoirs - le judiciaire sous l'emprise de la chancellerie - céda sous la pression de la rue indignée. C'est sept ans plus tard, une rue également indignée qui accula un autre pouvoir - le législatif sous le contrôle du parti au pouvoir - à renoncer, dans des circonstances humiliantes, au vote d'une loi scélérate destinée à ravir au peuple souverain le libre choix de ses dirigeants. Nous sommes le jeudi, 23 juin 2011 sur la Place Soweto noire de monde dès les premières heures de la matinée. Dans le premier cas comme dans le second, la vie politique, économique, sociale et culturelle reprit son cours normal. Et personne n'accusa la masse ou les porte-étendards qui se singularisèrent d'avoir affaibli la démocratie en contestant la décision de jus-

ta de juillet 2004 ou en empêchant une délibération de l'Assemblée nationale le 23 juin 2011. Une question vient alors à l'esprit : pourquoi la prochaine déferlante populaire contre la validation par le Conseil constitutionnel de la candidature inconstitutionnelle du Président Abdoulaye Wade pour un troisième mandat serait moins légitime que les deux grandes vagues précédentes de protestations ? Au prétexte de la souveraineté de l'institution, seule habilitée à trancher le débat sur la recevabilité ou non de la candidature d'Abdoulaye Wade à l'élection présidentielle de février 2012, les nouveaux largués de l'espace public oublient la souveraineté populaire fondatrice du pacte républicain. Aussi un rappel des sources anciennes du pacte devrait-il leur rafraîchir la mémoire. Au début (XVI^e siècle anglais) était l'absolutisme politique. Il n'y eut alors ni pacte de gouvernement, engageant la responsabilité du souverain, ni pacte d'association susceptible de remettre en cause l'Etat transcendant auquel se soumet le sujet de droit dès lors qu'il lui garantit la paix et la sécurité. Au siècle suivant, John Locke (1632-1704) introduisit l'idée de trust, c'est-à-dire l'acte de confiance grâce auquel le gouvernement est légitimement soumis au contrôle des sujets du roi. Locke déduisit de sa conception le droit à la résistance à l'oppression, rejoignant du coup les auteurs - dits "monarchomaques" - d'écrits subversifs de la fin du XVI^e siècle. Auteurs de sermons centrés sur la paix le jour de l'Aïd El Kebir, les imams sénégalais devraient méditer l'existence d'un contrat entre Dieu et le peuple dans l'esprit des protestants de la fin du XVI^e siècle. Ce contrat fondamental autorisait le peuple à résister au roi se faisant persécuter en

violant la règle générale. Les récentes révoltes arabes et celles en cours sont suffisamment révélatrices d'une tradition arabo-musulmane dans ce domaine précis. L'idée d'une force subversive atteint son apogée en Europe avec la théorie du contrat social cher à Rousseau. En faisant de la liberté (inaliénable) la valeur essentielle, le philosophe contractualiste pourfend l'idée même de pacte de gouvernement assimilable, à ses yeux, à un pacte d'esclavage. Le seul pacte légitime est celui que chaque individu noue avec la République. Cet état de fait consacre et le sujet de droit, devant obéir à la loi générale, et le citoyen - membre du peuple légiférant. Chez Kant (1724-1804), le principe de la loi morale découle de cette grande idée.

Le 23 juin 2011, la voix du peuple législateur submergea celle du représentant corrompu. Le Mouvement du 23 juin (M23) - grand artisan de l'après 23 juin 2011 - est donc un pari sur la République véritable en tant qu'émanation de la souveraineté de la volonté générale. C'est la raison pour laquelle le M23 - adossé au peuple souverain - ne renoncera pas à la lutte quelle que soit la nature du verdict rendu par le juge des élections. Le fait que l'on ait osé dire de ce mouvement qu'il est "un bon accélérateur de la transhumance" est révélateur des limites objectives d'une lutte anti-corruption dont les activistes ne s'aperçoivent pas assez que l'accessibilité accrue du marché du travail confère l'autonomie financière, qui promet les libertés publiques en détournant le citoyen de la tentation de l'aliénation. Le prisme sous lequel ces activistes analysent la société en mouvement est simplement obsolète. "Le réveil de l'Histoire" leur échappe ■

PAS DE GRACE PRÉSIDENTIELLE POUR NOËL

Wade ne pardonne qu'aux coupables !

■ YÉRIM SOW, (Président d'honneur du Comité de Soutien à Malick Noël Seck)



Que ceux qui ont rêvé de pardon présidentiel pour Malick Noël Seck se rassurent, Wade ne pardonne qu'aux coupables ! Célébrons ensemble le courage des hommes du M23 et tous ceux qui se sont associés à leur geste, en adoptant la seule attitude qui s'impose à l'heure actuelle : Signer la lettre de Malick Noël Seck et la remettre aux membres du Conseil Constitutionnel. Je dis bien les Hommes du M23, ni les "Jeunes", ni les "Militants", ni les "Activistes". Épithètes paternalistes à l'usage de planqués septuagénaires qui ne souffrent pas des mêmes maux que nous.

Malick Noël Seck est en prison pour avoir exposé une "forfaiture annoncée". Le mode de nomination des membres du Conseil Constitutionnel au Sénégal est une hérésie institutionnelle qui rend caduques toutes leurs décisions (...) Au Sénégal, les cinq membres du Conseil sont nommés par le président de la République !

Malick Noël Seck a pressenti que les membres du Conseil Constitutionnel avaient déjà décidé de valider la candidature de Wade aux élections de 2012. Comment pourrait-il en être autrement ? On l'accuse d'avoir menacé de mort les membres de ce

fameux Conseil, alors que l'actuel président de la République était inculpé pour l'assassinat de l'un de ses membres, après la victoire du PS aux législatives de 1993. Les craintes de Malick Noël Seck, personne ne les comprend mieux que Wade, qui disait à la veille de ces élections : "Je ne donne aucun crédit aux décisions du Conseil constitutionnel qui se trouve sous l'influence des hommes d'Abdou Diouf, en particulier de son vice-président, Me Babacar Sèye, qui a été pendant longtemps un député socialiste. Ce n'est pas sérieux." Dès son arrivé au pouvoir, Me Wade fera gracier les assassins de Me Sèye (Clédor Sène, Assane Diop et Pape Ibrahima Diakhaté, tous proches du PDS) qui menaçaient de ne plus se taire, et leur remettra dix-huit millions de francs chacun. Les "Sages" savent à qui ils ont affaire et sauront ne pas décevoir "leur" Maître.

Malick Noël Seck a réussi à créer un vrai débat national, son geste dit clairement ce que tout le monde pense : "Je vais en prison pour avoir soi-disant menacé un juge dans un pays où ceux qui les tuent sont libres". La lettre de Malick Noël Seck va bien au-delà du juridisme à laquelle on l'a réduite. Elle fait appel à l'intégrité morale des leaders politiques, comme préalable nécessaire à l'organisation des élections de 2012. "Vous ne pouvez pas souhaiter une amélioration de vos conditions d'existence sans au préalable vous assurer de l'intégrité morale de ceux qui nous gouvernent", disait-t-il depuis sa prison. Cette déclaration n'appartient à aucun parti, c'est un cri du cœur, l'interpellation d'une administration plus soucieuse d'obtenir un "brevet d'honnêteté" des membres de la communauté européenne que d'apporter des solutions durables aux fléaux nationaux ! En 2002, lorsque la famine avait particulièrement affecté la zone nord du pays touchée par les conséquences désastreuses de pluies hors saison, Wade prélevait 500 millions de francs au secteur agricole pour restaurer l'avion présidentiel. Le coût final de ce projet sera de 31 milliards de francs Cfa. Il prétendra n'avoir utilisé aucun fonds public avant d'être contraint d'admettre qu'il avait puisé 10 milliards d'un supposé fonds résiduel du ministère du Transport qui, en réalité,

n'existe pas ! Et tout fonctionne comme cela : l'ANOCI, le FESMAN, la statue de la renaissance africaine etc.

Culture de la corruption

On peut penser bien des choses de la démarche de Malick Noël Seck, mais on lui reconnaîtra de nous avoir démasqué Wade, son régime, sa police et ses juges ! Déposer une lettre aux domiciles du président du Conseil constitutionnel, au domicile du ministre de la justice, de celui de l'énergie ou chez toute personne dont les décisions ont une incidence concrète sur et dans nos vies, est un acte nécessaire, parce qu'on ne demande pas l'autorisation de se révolter. C'est l'effet de surprise qui fit trembler le pouvoir quand le mouvement du 23 Juin illumina Dakar de ses incendies et de ses espoirs.

Interrogé par ses juges, Malick Noël Seck dira qu'il est allé déposer cette lettre au domicile du président du Conseil constitutionnel, parce qu'il a "choisi d'ouvrir sur un autre soleil les yeux de son fils" ! Et parce que l'intégrité n'est pas une croisade qui fait l'unanimité, dans ce Sénégal, où les riches triomphent et les pauvres restent impuissants, où l'individu se fait sermonner à l'aide de ce que Dieu dit, recommande et exige, mais où aucun régime ne survivrait à deux mois de vérité ; il écope de deux ans ferme. Ses avocats sont brillants, l'indignation les sublime. Ils sont face à l'impossible dialogue entre l'individu et notre système politique, incarné ici par un procureur aux ordres, dont l'incohérence du discours et les lapsus révélateurs font penser à "une leçon mal apprise" ! C'est un procès Kafkaïen puisqu'il n'y a pas de plaignant.

"Outrage à magistrat" sans magistrat, puisque les membres du Conseil constitutionnel ne sont pas, aux termes du droit sénégalais, des magistrats de l'ordre juridique ou administratif. "Violence et voie de fait" sans victimes, puisque personne n'a porté plainte !

Dans ce tribunal, Malick Noël Seck n'était ni un membre du parti socialiste ni même un ennemi du PDS, c'était un citoyen Sénégalais, un patriote qui a compris que la liberté de la parole et la transparence de l'Etat, colonne vertébrale d'une démocratie, sont inaliénables et ne se négocient pas ! "La riposte doit être à la mesure de la provocation" (Mamadou Dia). Autrement dit, ne ratez pas le rendez-vous de l'histoire, et si vous n'avez pas su saisir ce moment, ne vous attendez à aucune amélioration de la part des gouvernements qui succéderont à Me Wade ; parce qu'ils se comporteront exactement comme lui et ses complices ; parce que la corruption sera devenue, alors, notre culture ! ■

RELÈVE - FILS DE FOOTBALLEURS

Les fistons sur la bonne voie

Il y a une dizaine d'années, ils régalaient les pelouses européennes. Fraîchement retraités, certains joyeux papas footballeurs voient aujourd'hui leur progéniture assurer la relève. Histoire de prolonger indirectement l'aventure. Focus sur six pépites.

Justin Kluivert, 12 ans : En 2008, après une dernière année passée au LOSC, Patrick Kluivert, ancienne gloire de l'Ajax et du Milan AC, tire sa révérence. Il n'a alors que 32 ans. Pourquoi si jeune ? Parce que les jambes ne suivent plus, officiellement. Officieusement, Patrick a envie de s'occuper de la carrière de ses quatre fistons, Quincy, Justin, Ruben et Shane. Le plus talentueux des quatre est le deuxième de la fratrie, Justin, et joue déjà à l'Ajax Amsterdam, club où a été formé son paternel. A 12 ans, le petit Justin a créé la sensation il y a quelques jours, avec une vidéo publiée sur la Toile dans laquelle il met la misère aux défenseurs adverses.



Enzo Zidane, 16 ans : Dans la dynastie Zidane, le foot, c'est une affaire de famille. Enzo, Théo et Luca : les trois fils de Zizou jouent tous au Real Madrid. A croire qu'Enzo, l'ainé, avait ça dans le sang. Déjà, il s'appelle Enzo, en hommage à Enzo Francescoli, l'attaquant uruguayen. Ensuite, il joue au poste de meneur de jeu. En septembre dernier, il gagne même le droit de participer à l'entraînement de l'équipe professionnelle. Apprendre aux côtés de CR7, Kakà et Özil : il y a pire. Evidemment, impossible de se détacher des comparaisons avec son illustre père. Mais dans quelques



années, Enzo va avoir la possibilité de régler son Œdipe. En effet, s'il confirme au fil des saisons ses belles dispositions, il devra choisir entre l'Espagne et la France comme équipe nationale. Enzo Zidane qui élimine les Bleus à la Coupe du Monde 2018 ? Ce serait dur.

Matheus de Oliveira, 17 ans : Coupe du Monde 1994. Brésil-Pays Bas. Les Brésiliens mènent 1-0. 63ème minute de jeu, Bebeto profite d'une inattention de la défense, s'en va dribbler Ed De Goey et déposer le ballon dans les buts vides. Immédiatement, le joueur mime le geste du bébé que l'on berce, en référence à son fils qui vient de naître. Il est rejoint par Romario et Jorginho, pour l'une des plus belles célébrations de but du siècle. 17 ans plus tard, le nourrisson est devenu grand, et joue désormais à Flamengo. Il a déjà refusé La Corogne, serait suivi par le Barça et a été sélectionné plusieurs fois dans les équipes nationales espoirs du Brésil. Et en plus, il est humble : « Quand on me compare à mon père, je réponds : "Du calme, moi, je suis Matheus, je commence à peine. Je vais faire de mon mieux pour donner le meilleur de moi-même, et rester en Seleçao" ».

Simone Ganz, 18 ans : « El Segna Semper Lu' ». C'est toujours lui qui marque. Voilà ce qu'ont scandé les tifosi de l'Inter et du Milan AC pendant de nombreuses années. Mais aujourd'hui, Maurizio, le padre, est à la retraite. Heureusement, la relève est déjà assurée. Sa progéniture se nomme Simone, et a déjà débuté avec l'équipe première du Milan AC. La semaine dernière, il a étreint



son premier match parmi les grands. Et en Ligue des Champions, s'il vous plaît. Qui de moins objectif que son père pour parler du nouveau canonnière ? "C'est un attaquant moderne, il ne reste pas planté dans la surface comme moi je le faisais. Il voit le but, de n'importe où » assure-t-il. Et si finalement, le successeur de Superpippo, c'était lui ?

Paolo Ferrara, 19 ans : Paolo Ferrara n'a pas de bol. D'une, il est le fils de Ciro Ferrara, l'ancien défenseur de la Juve. De deux, il est l'homonyme d'un chanteur Italien qui connaît sa petite notoriété dans la Botte. Impossible, donc, de se faire un nom, et encore moins un prénom. Pourtant, Paolo a déjà fait la Une des journaux, bien malgré lui. Il y a six ans, alors qu'il n'est âgé que de 13 ans, il est agressé dans la rue par trois garçons qui lui volent son portefeuille, sa veste et son portable. C'est Ciro, en personne, qui retrouvera le chef de la bande et lui fera rendre les objets volés. Aujourd'hui, le petit Paolo a grandi et s'est endurci. La preuve. Il y a deux ans, lors d'un match amical entre les jeunes de la Juve et les remplaçants de la Nazionale, il blesse Fabio Quagliarella suite à un tackle très rugueux. Comme ça, la prochaine fois que quelqu'un voudrait le dépouiller, il saura comment répondre.

Vladimir Savicevic, 21 ans : A Milan, personne n'a oublié la classe et le génie de Dejan Savicevic. Un joueur extraordinaire, qui a fait les belles heures du Milan AC, de 1992 à 1998 et qui a connu le Grande Milan de Capello. En 2001, le milieu offensif raccroche les crampons. Son fiston est alors âgé de 11 ans. En une décennie, il assiste au passage de la Yougoslavie à la Serbie-Monténégro, puis au Monténégro tout court. Donc oui, Vladimir Savicevic est Monténégrin. Depuis l'an dernier, il joue donc à Mladost, au pays. Ses premiers pas en première division sont plutôt encourageants : un but en 28 matches pour un joueur qui évolue, devinez quoi, au poste de milieu offensif. Histoire d'alimenter les comparaisons. "J'essaie seulement d'être Vladimir. Mais ici, au Monténégro, je sais que je serai toujours le fils de Dejan" ■

SO FOOT.FR

AMICAL : GABON-BRESIL

Libreville s'enflamme pour la Seleçao

L'équipe nationale de football du Brésil, qui jouera aujourd'hui face aux Panthères pour l'inauguration du stade de l'Amitié de Libreville, est arrivée lundi soir dans la capitale du Gabon. Mardi, les Auriverde ont effectué leur premier entraînement en public, dans une ambiance festive...

En quelques consignes, le sélectionneur brésilien Mano Menezes bouscule le protocole... Et affole les policiers et militaires chargés d'assurer la sécurité du premier entraînement des Auriverde en vue du match amical Gabon-Bราซิล de jeudi 10 novembre. L'organisation avait imaginé une séance à huis-clos. Mais à son arrivée au stade Augustin Monedan, niché au cœur d'un quartier populaire de Libreville, Menezes a souhaité que les parties latérales de l'unique tribune de la petite enceinte soient ouvertes au public, qui ne s'est pas fait prier. Déjà, lors du trajet entre

l'hôtel Méridien, où les Auriverde sont logés le temps de leur séjour au Gabon, et le terrain d'entraînement, les quintuples champions du monde (1958, 1962, 1970, 1994, 2002) ont pu mesurer la ferveur populaire que suscite leur présence dans ce coin d'Afrique. Ils en avaient également eu un bref aperçu à leur arrivée tardive, lundi soir à l'aéroport de Libreville. Et tant pis si Kaka (blessé), n'est pas là. Ou si Menezes a décidé de ne retenir que des joueurs évoluant en Europe, laissant Ronaldinho, Neymar ou Ganso à la disposition de leurs clubs respectifs. La magie brésilienne fonctionne toujours.



Dani Alves superstar

"Je ne savais pas grand-chose du Gabon avant de venir ici, mais quand on voit l'accueil des gens, on a forcément envie de les remercier en produisant du beau jeu", a expliqué le défenseur Luisao, un des piliers du Brésil (43 sélections). Le joueur de Benfica est même sorti du simple cadre sportif pour évoquer brièvement ses premiers aperçus de la capitale gabonaise. "On a traversé des quartiers très pauvres. Quand on voit cela, on se dit que nous n'avons pas

le droit de nous plaindre pour des détails sans trop d'importance", explique-t-il. Il faut dire qu'à certains endroits, les autorités ont rasé de petits commerces pour élargir la chaussée, laissant une impression de chaos.

Son coéquipier Dani Alves (défenseur du FC Barcelone), qui n'imaginait pas jouir d'une telle cote de popularité au Gabon, ne l'a cependant pas contredit. "J'espère que nous ferons plaisir aux Gabonais, pour qui la vie semble être difficile." Et à la fin de l'entraînement, les Brésiliens ont applaudi les quelque 2 000 à 3 000 invités de Menezes. Lesquels, pendant près de deux heures, avaient fêté ces joueurs au maillot mythique... ■

AFRIKFOOT.COM

NBA - LOCK-OUT

Les joueurs refusent l'offre

"L'offre que la NBA a posée sur la table n'est pas de celles que nous pouvons accepter", a déclaré Derek Fisher, meneur des LA Lakers et président du syndicat des joueurs (NBAPA), au 132e jour du lock-out. David Stern avait donné aux représentants des joueurs jusqu'à mercredi soir pour accepter sa dernière offre, dite "50-50" (grosso modo la moitié des revenus de la NBA pour les joueurs, 50% pour les propriétaires). La suivante devrait être plus favorable aux propriétaires. S'ils ont donc refusé la proposition, les représentants des joueurs ont demandé à ce qu'une réunion entre les deux parties ait lieu ce mercredi avant l'expiration de l'ultimatum, laissant un espoir qu'une solution soit trouvée. Selon eux, ils pouvaient faire des efforts sur la répartition des revenus si les system issues, les règles régissant la politique salariale, dont fait partie par exemple la clause d'amnistie, allaient plus dans leur sens

TRANSFERT

Neymar reste à Santos

Courtsé par les plus grands clubs européens (Real Madrid ou Chelsea notamment), Neymar restera au Santos FC jusqu'à la Coupe du monde 2014, qui se déroule au Brésil. Le président du club de Sao Paulo, Luis Alvaro Oliveira Ribeiro, l'a annoncé ce mercredi, via un communiqué publié sur le site Internet du club. Sous contrat avec Santos jusqu'en juin 2015, l'attaquant brésilien de 19 ans, nommé au FIFA Ballon d'Or 2011, avait déjà fait part de cette volonté en septembre dernier. C'est désormais officiel.

MAN CITY

Tevez rentre en Argentine

Nouvel épisode dans le feuilleton Carlos Tevez à Manchester City. Ce mercredi, l'attaquant argentin, sanctionné financièrement par son club pour son refus d'entrer en jeu lors d'un match de Ligue des Champions face au Bayern Munich fin septembre, ne s'est pas présenté à l'entraînement des Citizens. Sans autorisation, Tevez, au repos mardi comme l'ensemble de l'effectif, est retourné en Argentine pour se reposer et rendre visite à sa famille, a déclaré son conseiller Paul McCarthy. La semaine dernière, Roberto avait tendu la main au joueur sud-américain, l'invitant à s'excuser pour retrouver sa place dans le groupe manucien.

TRANSFERT

Maxi Lopez prêté au Milan ?

En l'absence d'Antonio Cassano, opéré du coeur et absent des terrains au moins six mois, le Milan AC lui cherche un remplaçant pour le mercato d'hiver. Le club de Catane a réagi, se disant disposé à prêter son international argentin Maxi Lopez. "Maxi Lopez est un joueur qui peut évoluer dans n'importe quelle grande équipe, a déclaré Pietro Lo Monaco, l'administrateur délégué du club sicilien, à la Radio Kiss-Kiss. Le fait qu'il plaise au Milan est une grande satisfaction, et si cet intérêt se renouvelle, nous ne ferons rien pour empêcher cette négociation". Selon la presse italienne, le Milan s'intéresserait également à Didier Drogba (Chelsea) et Marco Borriello

LUTTE - EUMEU SENE QUITTE BUL FAALE

Vers un déballage...

Les prochains jours s'annoncent noirs du côté de l'écurie Bul Faale après le départ d'Eumeu Sène qui veut tenir une conférence de presse pour donner ses raisons. Du côté de Tyson, on prépare déjà la riposte.

■ CHEIKH THIAM (Stagiaire)

L'information n'a pas eu l'effet d'une bombe mais elle vient assombrir le ciel déjà nuageux de l'écurie Bul Faale en crise depuis plus d'un mois. Eumeu Sène quitte ladite écurie après plusieurs années d'idylle avec son ancien mentor et grand frère, Mohamed Ndao "Tyson". Une relation forte, riche en émotions et de complémentarité dans le milieu de la lutte avec frappe dont se vantait cette écurie de Pikine. Mais aujourd'hui, on est loin de ces moments de bonheur. Pour Eumeu Sène, les événements concernant son combat à polémique contre Modou Lô sont une pilule difficile à avaler et il a décidé, depuis samedi dernier, de couper la fibre de la relation. "Je ne peux plus travailler avec eux (ndlr : Bul Faale). Que chacun fasse son chemin !", a tonné l'ancien protégé du Cheikh qui l'a eu sous sa tutelle depuis plus de 5 ans. Qu'est-ce qui s'est réellement passé entre les deux hommes ? Des rumeurs, des piques, des allusions

ont été lancées ici et là sans qu'on ne sache véritablement le vrai du faux. Eumeu promet des réponses au cours d'une conférence de presse dans les prochains jours. "Je vais tenir une conférence de presse d'ici peu, je vais éclairer la lanterne des Sénégalais", certifie le tombeur de Gris Bordeaux.

Conférence de presse de Tyson après celle d'Eumeu

Le départ aura sans doute des conséquences désastreuses pour l'écurie Bul Faale considérée dans un passé récent comme l'une des écuries les plus structurées. Car, avec la création probable de l'écurie "Tay Singer", "Eum", comme l'appelait son ancien grand frère Tyson, pourrait vider Bul Faale et faire transhumer certains de ses lutteurs comme Jordan, Tyson 2, Valdo et Gambien. Déjà, selon une de nos sources, Jordan a plié bagage et va rejoindre la future écurie Tay Singer.

Alors que le monde de la lutte ne parle que du départ officiel



d'Eumeu Sène, à Bul Faale on semble encore nier l'évidence. L'entraîneur de l'écurie, Pape Ndiaye dit n'avoir pas été saisi officiellement. " Il y a une crise au sein de l'écurie. Mais on va la gérer,

informe-t-il. Mais je ne peux rien vous dire pour l'instant dans la mesure où Eumeu ne nous a pas saisi officiellement. On n'en a pas parlé en réunion de bureau". En attendant, Mohamed Ndao "Tyson"

prépare une réponse à son ex-protégé, genre du berger à la bergère. "Tyson animera une conférence de presse, mais ce sera après celle d'Eumeu Sène", confesse notre source ■

CAF AWARDS

Moussa Sow nommé

La CAF a publié mercredi la liste des nommés, locaux ou issus de la diaspora, pour le trophée du meilleur joueur africain de l'année 2011, avec leurs lots d'incontournables mais aussi leurs oublis. Moussa Sow est le seul Sénégalais présent.



La Confédération africaine de football vient de rendre publique la liste de footballers nommés pour le prestigieux titre de meilleur joueur africain de l'année 2011. Absent l'année dernière, le Sénégal sera représenté par le Lillois Moussa Sow. L'attaquant des Lions succède à Mamadou Niang sur la liste des nommés. Fruit d'un travail mené par les commissions en charge de la technique de football et des médias de la Caf. Afin de limiter au maximum les polémiques, l'instance dirigeante a fait savoir que la présélection tient compte des joueurs qui ont marqué la période allant du 1er janvier au 31 octobre 2011. Si Samuel Eto'o fait logiquement partie des dix et se trouve en course pour se succéder à lui-même au palmarès, on ne s'empêchera toutefois pas de relever quelques absences. Aucune trace par exemple de l'un des buteurs africains le plus prolifiques en activité, à savoir l'Ivoirien Seydou Doumbia (CSKA Moscou), ni de l'un des défenseurs les plus redoutables du moment, le Marocain Mehdi Benatia (Udinese). Étonnamment, la liste des joueurs évoluant hors du continent ne comporte d'ailleurs aucun défenseur parmi les dix nommés, donnant une part écrasante aux joueurs offensifs.

Les nommés pour le Trophée Joueur africain 2011 (évoluant hors du continent)

1. Adel Taarabt (Maroc, Queens Park Rangers)
2. André Ayew (Ghana, Olympique de Marseille)
3. Asamoah Gyan (Ghana, Al-Ain)
4. Didier Drogba (Côte d'Ivoire, Chelsea)
5. Kevin-Prince Boateng (Ghana, Milan AC)
6. Moussa Sow (Sénégal, Lille)
7. Samuel Eto'o (Cameroun, Anzhi Makhachkala)
8. Seydou Keita (Mali, FC Barcelone)
9. Gervinho (Côte d'Ivoire, Arsenal)
10. Yaya Touré (Côte d'Ivoire, Manchester City)

Les lauréats seront désignés après le vote des sélectionneurs et des directeurs techniques des associations nationales membres de la Confédération. Le gala de remise des prix aura lieu le jeudi 22 décembre prochain à Accra. Ce sera la troisième fois que la capitale ghanéenne hébergera l'événement, après l'avoir accueilli en 2006 et en 2009.

FOOT - AMICAL : SÉNÉGAL-GUINÉE

Neuf mois après...

Le 9 février dernier, le Sénégal battait lourdement (3-0) la Guinée à Dakar. Demain, les deux équipes, qualifiées pour la CAN 2012, se retrouvent encore en match amical pour la seconde fois dans l'année. Retour sur le parcours des deux équipes depuis la leçon de Dakar.

■ ADAMA COLY

Papiss Cissé (à gauche) et Malickou Diakhaté

Du stade Léopold Senghor au stade Aimé Bergeal de Mantes-la-Ville, le Sénégal et la Guinée sont passés par divers chemins avant de se faire face de nouveau. Leur parcours depuis le 9 février 2011 n'a pas été de tout repos, mais s'est conclu brillamment par une qualification à la CAN 2012 pour les deux équipes.

Le Sénégal arrêté par le Maroc

Le Maroc a sans doute mis le premier point noir dans la carrière de sélectionneur d'Amara Traoré. Les Lions de l'Atlas sont venus en effet s'imposer (0-2) à Dakar devant les coéquipiers de Kader Mangane qui étaient invaincus à domicile depuis 9 ans. Une déconvenue qui vient un peu stopper la montée en puissance du Sénégal depuis presque deux ans. Avant cette défaite sous forme de leçon, les protégés d'Amara Traoré avaient donc laminé la Guinée dans un match amical presque parfait en terme de maîtrise collective et d'expression individuelle. Une victoire qui avait augmenté le capital confiance des Lions, qui domineront (1-0) plus tard le



Cameroun en mars avant d'aller chercher le nul (0-0) à Yaoundé. En septembre, le match contre la RDC validera définitivement la qualification à la CAN.

Le Syli, un presque sans-faute

Le revers face au Sénégal n'a pas traumatisé la Guinée ou vraiment un petit peu. C'est peut-être à cause des Lions que le Syli a eu du mal lors de son match suivant face à Madagascar (1-1). Pour autant, la Guinée fait partie de ce cercle restreint des équipes restées invaincues durant les éliminatoires de la Can 2012. Dans son groupe B, la Guinée a réalisé un beau parcours. Mieux, le Syli a réussi à sortir le Nigeria à Lagos pour terminer à la première place qualificative. Comme quoi la leçon de Dakar a peut-être servi à la Guinée.

Matches des Lions depuis Sénégal-Guinée

Sénégal-Cameroun 1-0, 3e journée éliminatoires Cameroun-Sénégal 0-0, 4e journée éliminatoires Sénégal-Maroc 0-2, amical le 10 août 2011
Sénégal-RD Congo 2-0, 5e journée éliminatoires Île Maurice-Sénégal 0-2, dernière journée éliminatoires Can 2012

Matches du Syli depuis Sénégal-Guinée

Madagascar-Guinée 1-1, 3e journée éliminatoires Guinée-Madagascar 4-1, 4e journée Gabon-Guinée 1-1, amical le 10 août 2011
Guinée-Ethiopie 1-0, 5e journée Nigeria-Guinée 2-2, dernière journée des éliminatoires ■